

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N<sup>o</sup> 4/I

Séance du mardi 28 octobre 2008, première partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

## Sommaire

Ordre du jour . . . . .	245
Ouverture de la séance . . . . .	249

### Divers :

1. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (LE) remplaçant M. Thi Nguyen (LE) . . . . .	249
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Gilles Meystre (LE), démissionnaire . . . . .	261

### Communications :

1. Taxes pour l'évacuation et l'épuration des eaux. Signature d'une convention entre les Communes de Lausanne et de Savigny . . . . .	252
2. Budget 2009 – Communiqué de presse. . . . .	253
3. Théâtre de l'Arsenic – Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité. Augmentation du compte d'attente . . . . .	258
4. Communication du Bureau – Séance du Conseil communal du 28 octobre 2008 . . . . .	259

### Lettres :

1. Renonciation de M <sup>me</sup> Andrea Zobel (AGT) à siéger au Conseil communal (M <sup>me</sup> Andrea Zobel) . . . . .	249
2. Démission du Conseil communal de M. Roger Cosandey (Soc.) (M. Roger Cosandey) . . . . .	250
3. Démission du Conseil communal de M. Jean-Pierre Béboux (LE) (M. Jean-Pierre Béboux) . . . . .	250
4. Retrait de la motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Pour un soutien du Carnaval de Lausanne par ses Autorités » (M. Jean-François Cachin) . . . . .	251
5. Absence de M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux (M. Olivier Français) . . . . .	251
6. Séance du Conseil communal du 28 octobre 2008. Séance du Conseil communal du 11 novembre 2008 (Municipalité). . . . .	259

**Interpellations :**

1.	«Le SSL est-il le Service des Socialistes lausannois?» (M <sup>me</sup> Marlène Bérard et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	260
2.	La crise financière et ses conséquences économiques pour notre environnement (M. Fabrice Ghelfi et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	260
3.	«Les étrangers et la Ville de Lausanne : à quand une considération des étrangers lausannois?» (M <sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts). <i>Développement polycopié</i> . . . . .	264
	<i>Réponse polycopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin) . . . . .	264
	<i>Discussion</i> . . . . .	265
4.	«Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp). <i>Développement polycopié</i> . . . . .	271
	<i>Réponse polycopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	271
	<i>Discussion</i> . . . . .	273

**Motions :**

1.	«Pour des achats publics équitables» (M <sup>me</sup> Florence Germond et M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i> . . . . .	260
2.	«Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne» (MM. Roland Rapaz et Vincent Rossi). <i>Dépôt</i> . . . . .	260

**Postulats :**

1.	«Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Dépôt</i> . . . . .	260
2.	«Puits de carbone, notre Ville a-t-elle un potentiel à exploiter?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	260
3.	«Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort» (MM. Roland Rapaz et Roland Philippoz). <i>Dépôt</i> . . . . .	260
4.	«Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne» (M <sup>me</sup> Florence Germond). <i>Dépôt</i> . . . . .	260

<b>Questions orales</b> . . . . .	261
-----------------------------------	-----

# Ordre du jour

4<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 octobre 2008 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M<sup>mes</sup> Gisèle-Claire Meylan (LE) et Andrea Zobel (AGT), remplaçant MM. Thi Nguyen (LE) et Jeyarasasingam Sellathurai (AGT), démissionnaires.

2. Communications.

3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Gilles Meystre (LE), démissionnaire.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

**R62.** *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompier professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompier volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

**R63.** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

**R65.** *Pétition de M<sup>me</sup> et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment «Le Vignel» sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

**R66.** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

**R67.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (AGF). ROGER COSANDEY.

**R68.** *Rapport-préavis N° 2008/22*: Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero. (SI, EJE, SSE). FABRICE GHELFI.

**R69.** *Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

**R70.** *Postulat de M. Axel Marion*: «Faisons toute la lumière sur les ruelles sombres!» (Trx, SI). GUY GAUDARD.

**R71.** *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

**R72.** *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelley et consorts*: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

**R73.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?» (Trx). ISABELLE TRUAN.

**R74.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation «camping de Vidy»». (Trx). OLIVIER MARTIN.

**R75.** *Rapport-préavis N° 2008/23*: Réponse à trois initiatives et à deux pétitions. (AGF, Trx, EJE). FLORENCE GERMOND.

**R76.** *Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

**R77.** *Préavis N° 2008/32*: Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne. Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne. (CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INTERPELLATIONS

**INT15.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts*: «Les étrangers et la Ville de Lausanne: à quand une considération des étrangers lausannois?» (15<sup>e</sup>/25.6.08) [SSE/18.6.08]. DISCUSSION.\*

**INT17.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» (13<sup>e</sup>/22.4.08) [SPS/19.9.08]. DISCUSSION.\*

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**INT18.** *Interpellation de Mme Adèle Thorens* : «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7<sup>e</sup>/21.11.06) [AGF/8.10.08]. DISCUSSION.\*

**INT19.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?» (1<sup>re</sup>/26.8.08) [SSE/1.10.08]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances** : 11.11 (**18 h 00, séance double**), 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : Claude Bonnard  
La secrétaire : Vanessa Benitez Santoli

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**5.2.08** *Préavis N° 2007/66* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

**22.4.08** *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

**6.5.08** *Motion de M. Yves Ferrari* : «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

**6.5.08** *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)* : «Lausanne n'est pas une poubelle». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**20.5.08** *Rapport-préavis N° 2008/17* : Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. Réponse à la motion de M. Alain Hubler. (SPS). MARLÈNE BÉRARD.

**20.5.08** *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

**20.5.08** *Préavis N° 2008/21* : Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

**3.6.08** *Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (520 sign.)* pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**17.6.08** *Préavis N° 2008/25* : Etudes régionales : demande d'un crédit II. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**17.6.08** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes». (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**17.6.08** *Motion de Mme Marie-Claude Hofner* : «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (CLP). ELISABETH WERMELINGER.

**17.6.08** *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* : «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (Trx). NICOLE GRABER.

**17.6.08** *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts* : «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (SSE). MONIQUE COSANDEY.

**17.6.08** *Postulat de M. Guy Gaudard* : «Pour une police équipée avec détermination». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

**17.6.08** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : «Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe du <pollueur payeur> ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**17.6.08** *Motion de Mme Andrea Eggli* : «Les vélos se parquent aussi !» (Trx). MAURICE CALAME.

**17.6.08** *Rapport-préavis N° 2008/26* : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

**17.6.08** *Pétition de M. Kyril Gossweiler* : «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale.» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**1.7.08** *Pétition de Mme Lisane Lavanchy Bräm et consorts (75 sign.)* : «Parents lausannois en colère – Pénurie de crèches : pour la création de places de crèche, surtout en pouponnière et de façon urgente». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROGER COSANDEY).

**1.7.08** *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts (238 sign.)* demandant aux Autorités lausannoises un

\*Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy–Montheron. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**26.8.08** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Pour un soutien du carnaval de Lausanne par ses Autorités». (AGF). ALAIN HUBLER.

**26.8.08** *Motion de M<sup>me</sup> Elena Torriani*: «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux». (EJE). ELISABETH WERMELINGER.

**26.8.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* demandant à la Municipalité d'introduire la journée à horaire continu dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne. (EJE). FRANÇOIS HUGUENET.

**26.8.08** *Rapport-préavis N° 2008/28*: Pour des contrats de location respectueux de l'environnement. Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**26.8.08** *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts (259 sign.)* sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.9.08** *Rapport-préavis N° 2008/29*: Projet Métamorphose. Etat des études. Réponse à la pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts. Restructuration du réseau de gaz: déplacement du poste de détente et de comptage de Vidy, construction d'un gazoduc 5 bar Bourget–Malley et remplacement du poste de comptage de Malley. (Trx, SPS, CLP, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

**23.9.08** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**23.9.08** *Rapport-préavis N° 2008/30*: Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. (CLP, Trx). MONIQUE COSANDEY.

**23.9.08** *Préavis N° 2008/31*: Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée des droits distincts et permanents de superficie en faveur de la propriété par étage Centre de Provence I/II, III/IV et VI. (CLP). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

**23.9.08** *Pétition du Centre de quartier Bossons–Plaines-du-Loup, de l'Association des Plaines-du-Loup et consorts (404 sign.)* demandant le réaménagement du parc de la Blécherette (extrémité des Plaines-du-Loup, proche du carrefour Plaines-du-Loup–Châtelard) en place de jeux moderne, ludique et conviviale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

**7.10.08** *Rapport-préavis N° 2008/34*: Création d'un fonds «Solidarité internationale eau». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Egli «Pour

défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

**7.10.08** *Préavis N° 2008/35*: Extension du centre de vie enfantine de la Cité. Transformation d'un pavillon scolaire à l'avenue de Béthusy 16 en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). (EJE, Trx, CLP). FABRICE GHELFI.

**7.10.08** *Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN.

**7.10.08** *Rapport-préavis N° 2008/37*: Réponse au postulat de M. Alain Bron «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues». (Trx, SI). PIERRE SANTSCHI.

**28.10.08** *Pétition du collectif Libérer la parole et consorts (1436 sign.)* pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>/8.4.03) [SPS]. DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

**13.6.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le «Site associatif du 52»?» (19<sup>e</sup>/13.6.06) [CLP]. DISCUSSION.

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

**22.1.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8<sup>e</sup>/22.1.08) [SPS]. DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12<sup>e</sup>/8.4.08) [AGF]. DISCUSSION.

**17.6.08** *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Clochette, Vivarium et réseau 08...» (17<sup>e</sup>/17.6.08) [AGF]. DISCUSSION.

**1.7.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18<sup>e</sup>/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

**26.8.08** *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau». (1<sup>re</sup>/26.8.08) [EJE, Trx]. DISCUSSION.

**26.8.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Andrea Eggli*: «Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (Encore et encore)». (1<sup>re</sup>/26.8.08) [EJE]. DISCUSSION.

**26.8.08** *Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts*: «Vol d'hier, volière et volière de demain!» (1<sup>re</sup>/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

**23.9.08** *Interpellation de M. Roland Philippoz*: «Interdire le botellon, oui! Mais après...» (2<sup>e</sup>/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

**23.9.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL». (2<sup>e</sup>/23.9.08) [AGF]. DISCUSSION.

**23.9.08** *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne: la Police municipale était-elle au courant?» (2<sup>e</sup>/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

**23.9.08** *Interpellation de M. Jacques Pernet et consorts*: «Brochure intitulée *Lausanne, guide de la ville 2008-2009*, publiée par inEDIT». (2<sup>e</sup>/23.9.08) [AGF]. DISCUSSION.

**7.10.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts*: «La Bibliothèque municipale est malade: la Municipalité ira-t-elle à son chevet?» (3<sup>e</sup>/7.10.08). DISCUSSION.

**7.10.08** *Interpellation de M. Alain Hubler*: «Un tram, deux trams, une tour: ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts». (3<sup>e</sup>/7.10.08). DISCUSSION.

**7.10.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Diane Gilliard*: «Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste». (3<sup>e</sup>/7.10.08). DISCUSSION.

**7.10.08** *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «L'Eurofoot est terminé, l'heure est au bilan». (3<sup>e</sup>/7.10.08). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 28 octobre 2008, première partie

**Membres absents excusés :** M. Raphaël Abbet, M. Maurice Calame, M. Philippe Clivaz, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M. Yves Ferrari, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann, M<sup>me</sup> Claude Grin, M. Xavier de Haller, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Denis Pache, M<sup>me</sup> Maxline Stettler, M. Namasivayam Thambipillai, M<sup>me</sup> Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Isabelle Matthey, M. Gilles Meystre, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, M. David Payot.

**Membres démissionnaires :** M. Jean-Pierre Béboux, M. Roger Cosandey, M<sup>me</sup> Andrea Zobel.

Membres présents	79
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>97</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs, l'assemblée étant en nombre, je déclare ouverte cette quatrième séance du Conseil communal. Je vous annonce d'emblée une modification de notre ordre du jour. Au point 1, nous avons reçu en date du 18 octobre une lettre de M<sup>me</sup> Andrea Zobel, qui nous annonce renoncer à son mandat de conseillère communale au profit de la « vient-ensuite » suivante, M<sup>me</sup> Marlène Voutat. L'assermentation de cette dernière aura donc lieu à la prochaine séance du Conseil.

## Renonciation de M<sup>me</sup> Andrea Zobel (AGT) à siéger au Conseil communal

*Lettre*

Andrea Zobel  
Av. de Cour 9  
1007 Lausanne

M. Claude Bonnard  
Président du Conseil communal  
Place de la Palud 2  
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 octobre 2008

Monsieur,

Par la présente, je renonce/démissionne de ma fonction de conseillère communale au profit de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, qui me suit sur la liste des élus et qui est d'accord de reprendre cette fonction.

Je vous remercie de prendre note de ce qui précède et vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

(Signé) *A. Zobel*

**Le président :** – Nous avons tout de même une assermentation. Je demande au public et au Conseil de se lever pour accueillir M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan pour sa prestation de serment.

## Prestation de serment de M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (LE) remplaçant M. Thi Nguyen (LE)

**Le président :** – Madame Gisèle-Claire Meylan, en tant que nouvelle élue du Conseil, vous êtes amenée à prêter le serment dont je vais vous donner lecture. A la fin de cette lecture, je vous prierai de lever la main droite et de répondre « Je le promets » à l'appel de votre nom.

*(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan.)*

**Le président :** – Je prends acte de votre serment, je vous félicite de votre accession ou réaccession à cette chambre. Je vous remets un extrait du procès-verbal du Bureau certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans la salle au gré de vos convenances. Nous pouvons nous asseoir.

**Le président :** – Je continue avec les communications. Notre Conseil se renouvelle assez rapidement, ces temps. Nous avons deux démissions à annoncer. La première démission nous est parvenue le 14 octobre, elle est signée de M. Roger Cosandey. Je vous donne lecture de sa lettre :

**Démission du Conseil communal  
de M. Roger Cosandey (Soc.)**

*Lettre*

Roger Cosandey  
Rue du Maupas 49  
1004 Lausanne  
Tél. 021 647 12 19

Monsieur  
Claude Bonnard  
Président du Conseil communal  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 octobre 2008

**Concerne :** Démission

Monsieur le Président,

Par ces lignes, j'ai le regret de vous faire part de ma décision de quitter, avec effet immédiat, le Conseil communal. Après avoir siégé durant 19 ans au sein de l'assemblée délibérante de notre commune, je ressens une certaine lassitude, mais ce n'est pas sans avoir hésité longuement que je me suis finalement résolu à partir. J'ai toutefois pris cette décision par respect envers les électeurs et mes collègues, car je dois avouer que l'enthousiasme des premiers jours n'est plus présent. Je préfère laisser mon siège à quelqu'un qui saura, sans doute mieux que moi, défendre ses convictions et les options de son parti.

Je ne voudrais pas quitter le Conseil sans remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'y ont facilité la vie, en particulier lors des séances de commissions que j'ai eu l'honneur de présider. Bien des collègues, de tous les partis, m'ont aimablement fait savoir qui levait la main pour que je lui donne la parole. Ma gratitude va aussi, et je devrais écrire surtout, à mon épouse Monique qui, durant les premières années de notre engagement commun, m'a lu tous les documents imprimés. La technique m'a ensuite permis d'être autonome mais, sans elle, j'aurais sans doute vite abandonné.

Je formule mes bons vœux pour l'avenir de ce Conseil. Qu'une collaboration constructive entre tous les conseillers s'établisse pour le bien de notre ville.

En vous remerciant de prendre bonne note de ma démission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les plus cordiaux.

(Signé) *Roger Cosandey*

**Le président :** – Ça va nous faire un changement de ne plus avoir M. Cosandey dans nos rangs, avec ses interventions le plus souvent pertinentes et sa présence dans de

nombreuses commissions. A part le nombre énorme de commissions dans lesquelles il a fait un travail remarquable, M. Cosandey a fonctionné dans la Commission des pétitions pendant de nombreuses années. Il l'a présidée deux ans de suite. Nous lui souhaitons, je crois que je peux le faire en votre nom à tous, de très belles années. Et peut-être nous suivra-t-il de temps en temps sur un média quelconque, la radio ou un autre... Je remercie aussi Monique Cosandey pour le soutien qu'elle a apporté à son époux dans son travail.

*(Applaudissements.)*

**Le président :** – Nous avons reçu une autre démission, d'une personne membre de ce Conseil depuis assez longtemps. Il s'agit de M. Jean-Pierre Béboux. Je vous donne lecture de sa lettre.

**Démission du Conseil communal  
de M. Jean-Pierre Béboux (LE)**

*Lettre*

Jean-Pierre Béboux  
Architecte SIA  
Chemin des Bossons 45  
CH-1018 Lausanne  
Tél. : 021 / 647 36 39  
Fax : 021 / 648 27 84

Monsieur le Président  
du Conseil communal de Lausanne  
Place de la Palud 2  
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 octobre 2008

Monsieur le Président,

Je vous informe de ma décision de quitter le Conseil communal à partir du 25 octobre 2008.

Je forme le vœu que le Conseil retrouve, lors de ses débats, l'objectivité, la sérénité et le calme indispensables à la sauvegarde des intérêts des citoyens lausannois.

Ce qui est sa fonction première et essentielle.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Jean-Pierre Béboux*

**Le président :** – M. Béboux a aussi passé de nombreuses années au Conseil. Il a siégé à la Commission de gestion, à

la Commission des finances, notamment. Je me souviens de ses interventions très pointues dans le domaine de l'architecture et des excellents conseils qu'il a pu donner en commission sur des objets liés à l'architecture. Nous formulons tous nos vœux pour une bonne suite à ce conseiller qui nous quitte.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Je passe maintenant la parole à M<sup>me</sup> la secrétaire pour les communications.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, en date du 8 octobre, le Conseil communal a reçu l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui admet la requête de la Municipalité d'annuler l'article 44 du Règlement du Conseil communal de Lausanne relatif donc aux commissions d'enquête, adopté par le Conseil le 11 mars dernier. Je vous informe que le Bureau du Conseil a décidé de renoncer à recourir au Tribunal fédéral contre cet arrêt. Celui-ci peut être consulté auprès de la secrétaire tout au long de la séance.

\_\_\_\_\_

**Retrait de la motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Pour un soutien du Carnaval de Lausanne par ses Autorités »**

*Lettre*

Jean-François Cachin  
Membre du groupe LausannEnsemble  
Route de Praz-Gilliard 4  
Vers-chez-les-Blanc  
1000 Lausanne 26

Au Conseil communal  
de Lausanne  
1000 Lausanne

Lausanne, le 14 octobre 2008

**Motion de Jean-François Cachin et consorts « Pour un soutien du Carnaval de Lausanne par ses Autorités »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Lors de la séance de la commission du Conseil communal chargée de l'examen de la motion susmentionnée, la Municipalité a informé les commissaires qu'elle avait déjà pris en compte ma motion, en inscrivant au budget 2009 une subvention de Fr. 25'000.– en remplacement de la garantie de déficit de Fr. 10'000.– en faveur du Carnaval de Lausanne.

Ma motion devenant sans objet, je décide de retirer mon texte.

En vous remerciant par avance de bien vouloir communiquer cette décision au Conseil communal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Jean-François Cachin, conseiller communal,  
membre de LausannEnsemble*

Copies pour information :  
M<sup>me</sup> Marlène Bérard, Présidente du groupe Lausann-Ensemble.  
Aux membres du groupe LausannEnsemble.

\_\_\_\_\_

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Nous avons reçu le 16 octobre 2008 une lettre d'un citoyen, M. Rodolphe Keller, concernant la séance du Conseil communal du 7 octobre 2008 et le nouveau Musée cantonal des beaux-arts. Cette lettre est à disposition sur la table de la secrétaire pour consultation tout au long de la séance.

\_\_\_\_\_

**Absence de M. Olivier Français, municipal,  
directeur des Travaux**

*Lettre*

Direction des travaux  
Le directeur  
Rue Beau-Séjour 8  
Cp 5354 – 1002 Lausanne  
Tél. : 021 315 52 00  
Fax : 021 315 50 11  
olivier.francais@lausanne.ch

Monsieur Claude Bonnard  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville de Lausanne  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 17 octobre 2008

***Séance du Conseil communal du 25 novembre 2008***

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Retenu par une délégation municipale durant laquelle je dois intervenir à 18 h 30 le 25 novembre prochain, je me vois contraint de vous informer de mon absence de 18 h 15 à 19 h 00 à la séance du Conseil communal.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Le directeur des Travaux, Olivier Français*

Copie: Madame Vanessa Benitez Santoli, secrétaire du Conseil communal

\_\_\_\_\_

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire:** – Nous vous informons que le marché du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) 2008 tiendra ses stands d'information et d'échange le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2008 – donc ce samedi – de 10 h à 13 h à l'EPFL Polydôme, ml arrêt EPFL.

Je passe aux communications municipales:

### **Taxes pour l'évacuation et l'épuration des eaux**

#### **Signature d'une convention entre les Communes de Lausanne et de Savigny**

##### *Communication*

Lausanne, le 3 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Autorités des Communes de Lausanne et de Savigny ont, en vertu de l'article 107b de la Loi sur les communes, conclu une convention par laquelle elles règlent de manière générale les questions liées aux taxes et redevances, fixes et périodiques, qu'elles prélèvent selon leurs règlements communaux pour l'introduction aux égouts, l'utilisation de ces derniers et le traitement des eaux, lorsque celles-ci sont perçues par l'une d'elles (commune en amont), alors que les eaux du débiteur de la/des taxe/s s'écoulent dans les canalisations de la seconde (commune en aval).

Conformément à l'article 9 de ladite convention, la Municipalité en porte le contenu à votre connaissance au moyen de la copie ci-jointe.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Annexe: ment.

## **CONVENTION**

entre

### **la Commune de Lausanne,**

p.a. son Service d'assainissement, rue des Terreaux 33,  
1002 Lausanne

représentée par son syndic, M. Daniel Brélaz,  
et son secrétaire municipal, M. Philippe Meystre,  
d'une part

et

### **la Commune de Savigny**

représentée par son syndic, M. Jean-Philippe Thuillard,  
et sa secrétaire municipale, M<sup>me</sup> Isabelle Sahli,  
d'autre part.

#### **Préambule:**

Par la présente convention, les parties souhaitent régler entre elles les questions liées aux taxes et redevances, fixes et périodiques, (ci-après: taxes) qu'elles prélèvent selon leurs règlements communaux pour l'introduction aux égouts, l'utilisation de ces derniers et le traitement des eaux, lorsque celles-ci sont perçues par l'une d'elles (ci-après: Commune en amont), alors que les eaux du débiteur de la/des taxe/s s'écoulent dans les canalisations de la seconde (ci-après: Commune en aval).

Cela étant exposé, les Communes conviennent de ce qui suit:

#### **Art. 1**

La Commune en amont est tenue d'obtenir l'autorisation de la Commune en aval lorsqu'un de ses débiteurs projette de se raccorder à un collecteur public de cette dernière. Il en va de même lorsque le raccordement est prévu à un réseau intercommunal sis sur le territoire de la commune en aval et géré par celle-ci, à moins qu'une convention spécifique ne déroge à ce principe. La Commune en aval peut conditionner son autorisation de raccordement à l'observation des spécifications techniques qu'elle précise.

#### **Art. 2**

Chaque Commune perçoit sur son territoire les taxes prévues par la loi et sa réglementation, même si les eaux du débiteur ne transitent pas par son réseau public de canalisations.

#### **Art. 3**

Quel que soit le produit des taxes perçues par la Commune en amont selon sa propre réglementation, celle-ci verse à la Commune en aval un montant équivalant à la/aux taxe/s

que percevrait cette dernière si le débiteur était situé sur son territoire.

#### Art. 4

L'équivalent de la/des taxe/s de raccordement et/ou d'utilisation prévue/s par la réglementation de la Commune en aval n'est du par la Commune en amont que lorsque le débiteur de celle-ci se raccorde directement sur le réseau public de la Commune en aval ou sur un réseau intercommunal auquel la Commune en amont n'est pas partie.

#### Art. 5

L'équivalent de la/des taxe/s de traitement prévue/s par la réglementation de la Commune en aval n'est du par la Commune en amont que lorsque celle-ci ne participe pas déjà d'une autre manière à la couverture des frais des équipements spécifiques (notamment Step) de la Commune en aval.

#### Art. 6

A la fin de chaque année, la Commune en amont communiquera à la Commune en aval les données nécessaires au calcul du montant des taxes à percevoir en application de la présente convention.

Au cours du premier trimestre de l'année suivante, la Commune en aval enverra à la Commune en amont une facture établie sur la base des informations communiquées selon l'alinéa précédent.

#### Art. 7

En cas de modification des conditions d'exploitation du réseau public de la Commune en aval (p. ex. mise en séparatif), celle-ci en informe la Commune en amont en lui communiquant un délai raisonnable pour procéder, respectivement faire procéder, aux adaptations nécessaires du ou des collecteurs amont concerné/s. Les cas particuliers sont discutés et résolus d'entente entre les Autorités communales.

La/les taxe/s due/s par la Commune en amont est/sont, s'il y a lieu, adaptée/s aux nouvelles conditions introduites.

#### Art. 8

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est résolu d'entente entre les Autorités communales impliquées.

A défaut d'entente, le litige sera tranché par le Tribunal arbitral, conformément à l'article 111 de la Loi sur les communes.

#### Art. 9

La présente convention est conclue en vertu de l'article 107b de la Loi sur les communes.

Son contenu sera porté à la connaissance des Conseils communaux concernés.

Un exemplaire de la présente convention sera remis aux préfetures concernées.

#### Art. 10

La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle se renouvellera automatiquement d'année en année, sauf avis de résiliation donné par une partie six mois avant l'échéance du prochain terme.

Faite en quatre exemplaires à

Lausanne, le 30 juillet 2008      Savigny, le 8 juillet 2008

#### Commune de Lausanne

Daniel Brélaz  
Syndic

Philippe Meystre  
Secrétaire municipal

#### Commune de Savigny

Jean-Philippe Thuillard  
Syndic

Isabelle Sahli  
Secrétaire municipale

#### Budget 2009 – Communiqué de presse

##### Communication

Lausanne, le 3 octobre 2008

##### Budget 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous prie de trouver en annexe, pour information, un exemplaire du communiqué de presse qui sera distribué aux journalistes le 8 octobre 2008.

Elle vous informe, au surplus, que la documentation détaillée relative au budget 2009 vous parviendra prochainement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz      Le secrétaire : Philippe Meystre

Annexe : ment.

## Communiqué de presse

### **Budget de fonctionnement 2009 : le contexte instable influence les finances de la Ville**

**L'élaboration du budget 2009 s'est révélée particulièrement délicate dans un contexte dominé par des mouvements contradictoires particulièrement prononcés, tant dans le domaine des impôts, que celui du prix des énergies ou que celui des péréquations, domaines qui conditionnent dans une large mesure les finances de la Ville. En conséquence, le budget de fonctionnement laisse apparaître un excédent de charges de 10,1 millions de francs.**

Cette situation ne paraît d'ailleurs pas près de se stabiliser avant longtemps, d'où la difficulté de définir un scénario pour l'année prochaine avec réalisme. C'est cependant ce que la Municipalité a tenté de faire en évitant tout catastrophisme, tout en ne tombant pas dans un excès d'optimisme.

Ainsi, par exemple, au niveau fiscal, malgré les nouvelles déductions introduites par l'Etat pour les personnes physiques et morales, les recettes d'impôts ont été maintenues à un niveau légèrement supérieur au chiffre obtenu en 2007, l'économie régionale restant dynamique et forte dans un contexte économique général incertain et plutôt morose et l'inflation oscillant autour de 2%.

La forte augmentation des charges et revenus par rapport à 2008 est principalement due aux Services industriels qui enregistrent une progression spectaculaire (plus de 100 millions de francs) de leurs dépenses et recettes, suite principalement à une évolution présumée des prix fixée dans le contexte d'un marché énergétique particulièrement tourmenté depuis de nombreux mois, la marge bénéficiaire demeurant toutefois quasi constante, mais en baisse dans le secteur de l'électricité.

S'agissant des péréquations, l'évolution future des charges globales soumises à ces régimes (facture sociale, transports, entretien des routes, etc.), combinées avec leur répartition fluctuante entre les Communes vaudoises, ont posé comme à l'accoutumée de sérieux problèmes de budgétisation, qui n'ont pu être réglés qu'à partir de simulations réalisées par l'Etat.

Par ailleurs, le maintien du contrôle des charges ainsi que l'amélioration des recettes ont permis de compenser grosso modo les accroissements de coûts prévus dans les secteurs en expansion. En conséquence, le budget de fonctionnement 2009 laisse apparaître un excédent de charges de 10,1 millions de francs, en légère augmentation par rapport au budget 2008.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement est à nouveau supérieur à 100 millions de francs, soit de 106,4 millions de francs. Malgré ce niveau relativement important, un besoin de trésorerie de quelque 23,7 millions de francs est encore prévu, compte tenu de dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif élevées, lesquelles découlent notamment de gros chantiers en cours (Opéra, collège de Villamont, réseau de distribution de l'électricité).

Administration générale et Finances

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00.**

*Le dossier de presse est disponible sur internet sous [www.lausanne.ch/budget](http://www.lausanne.ch/budget)*

Lausanne, le 8 septembre 2008

## Annexe 1

### Présentation chiffrée

#### Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2009 se résume comme suit :

COMPTES 2007	BUDGET 2008 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2009	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>		
			CHARGES	REVENUS
1'561'913'785.49	1'518'956'600	Total des charges	1'656'882'700	137'926'100
<u>1'568'157'840.68</u>	<u>1'509'797'700</u>	Total des revenus		1'646'733'900
6'244'055.19	-9'158'900	<b>Excédent de charges (-) ou de revenus</b>	<b>-10'148'800</b>	989'900

Le compte de fonctionnement par nature de charges et de revenus est présenté en annexe 2.

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de 10,1 millions de francs** ; ce résultat, en légère aggravation par rapport à celui du budget précédent, demeure assez proche de l'équilibre.

#### Compte des investissements

Il se résume comme suit :

COMPTES 2007	BUDGET 2008 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2009	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>		
			DEPENSES	RECETTES
152'244'136.77	156'872'300	Total des dépenses	159'180'600	2'308'300
<u>6'459'216.34</u>	<u>32'221'000</u>	Total des recettes		29'115'000
145'784'920.43	124'651'300	<b>Investissements nets</b>	<b>130'065'600</b>	5'414'300

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 159,2 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7,9 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 29,1 millions de francs, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2009 atteignent 130,1 millions de francs.

## Financement

En voici le détail :

COMPTES 2007	BUDGET 2008 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2009	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
<b>FINANCEMENT</b>				
-145'784'920.43	-124'651'300	Investissements nets	130'065'600	5'414'300
105'064'363.33	108'721'600	* Amortissements		2'498'500
		* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		5'674'800
10'623'490.27	375'400		5'299'400	
		* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	10'148'800	989'900
6'244'055.19	-9'158'900			
-23'853'011.64	-24'713'200	<b>Insuffisance d'auto financement</b>	<b>-23'694'900</b>	-1'018'300
121'931'908.79	99'938'100.00	* <b>Auto financement</b>	<b>106'370'700</b>	6'432'600

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 106,4 millions de francs par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 23,7 millions de francs par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 5 millions de francs.

Lausanne, le 8 octobre 2008

## Annexe 2

## Récapitulation des charges et des revenus par nature

	Budget 2009	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 Charges</b>	<b>1'656'882'700</b>	<b>1'518'956'600</b>	<b>137'926'100</b>	<b>9.08</b>
30 Charges de personnel	504'982'400	485'364'300	19'618'100	4.04
31 Biens, services et marchandises	569'725'900	474'565'000	95'160'900	20.05
32 Intérêts passifs	75'331'000	73'945'500	1'385'500	1.87
33 Amortissements	118'463'100	116'425'800	2'037'300	1.75
35 Dédommagements à des collectivités publiques	182'462'800	176'416'300	6'046'500	3.43
36 Subventions accordées	77'989'600	78'032'800	-43'200	-0.06
38 Attributions aux réserves	7'397'500	4'517'800	2'879'700	63.74
39 Imputations internes	120'530'400	109'689'100	10'841'300	9.88
<b>4 Revenus</b>	<b>1'646'733'900</b>	<b>1'509'797'700</b>	<b>136'936'200</b>	<b>9.07</b>
40 Impôts	468'300'000	457'800'000	10'500'000	2.29
41 Patentes, concessions	1'998'500	2'073'500	-75'000	-3.62
42 Revenus des biens	83'227'700	78'264'000	4'963'700	6.34
43 Taxes, ventes et prestations facturées	793'221'300	697'556'500	95'664'800	13.71
44 Part à des recettes sans affectation	3'500'000	3'500'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	172'433'900	154'849'200	17'584'700	11.36
46 Subventions acquises	1'424'000	1'923'000	-499'000	-25.95
48 Prélèvements sur les réserves	2'098'100	4'142'400	-2'044'300	-49.35
49 Imputations internes	120'530'400	109'689'100	10'841'300	9.88
<b>RESULTAT</b>				
<b>Excédent de charges</b>	<b>10'148'800</b>	<b>9'158'900</b>	<b>989'900</b>	<b>10.81</b>

Lausanne, le 8 octobre 2008

**Théâtre de l'Arsec – Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité**

**Augmentation du compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 20 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 19 juillet 2007, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 200'000.– dans le but de financer un concours destiné à trouver la meilleure solution pour rénover l'enveloppe du bâtiment, assainir les installations CVSE et mettre en conformité les sorties de secours ainsi que les autres dispositifs de sécurité par rapport aux normes incendie. A l'issue des délibérations, le jury a décidé à l'unanimité de retenir le projet présenté par le bureau Pont 12 Architectes SA à Lausanne. La Municipalité, dans sa note du 20 mars 2008, entérine le choix du jury et entre en matière pour l'attribution d'un mandat.

En amont des travaux de rénovation susmentionnés, il est inévitable de repenser aux cahiers des charges des locaux ainsi qu'à une meilleure affectation de ceux-ci, y compris ceux du premier étage occupés par l'ERACOM<sup>1</sup> (Ecole romande d'art et communication) et le CFVI<sup>2</sup> (Centre de formation vaudois de l'industrie). En effet, alors que les études des travaux avancent, il ressort que ce bâtiment ne devrait être exploité que par un utilisateur unique, en l'occurrence l'Arsec, et ce pour les raisons suivantes :

- a. La cohabitation avec le CFVI devient difficile et incompatible. Les vibrations et la charge des machines deviennent dangereuses pour le bâtiment. Suite à une forte augmentation de la charge sur la dalle de l'étage<sup>3</sup>, la structure métallique du bâtiment accuse une flèche telle qu'elle entraîne une déformation de la façade sud. Suite au rapport de l'ingénieur, des mesures pour la sécurité des utilisateurs ont été prises.
- b. Les espaces loués par le CFVI pourront être réaffectés en bureaux. Cette nouvelle situation permettra ainsi à l'Arsec de créer un espace de réunion, des bureaux

<sup>1</sup> Les locaux utilisés par l'ERACOM dans l'aile nord (4 salles de classe) sont mis à disposition gratuitement par la Ville selon une convention datant du 13 novembre 1997 mais portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 1992.

<sup>2</sup> Le CFVI occupe dans l'aile sud 3 salles de cours et 4 locaux divers pour le groupement vaudois des industries mécaniques (GIM-VD). Le 30 janvier 2002, un bail a été établi de manière formelle prévoyant des augmentations échelonnées du loyer. Le loyer net annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est de Fr. 44'241.– + Fr. 4800.– de charges. Le bail se termine le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et, sauf avis de résiliation donné par l'une ou l'autre des parties, sera renouvelé de plein droit aux mêmes conditions pour cinq ans.

<sup>3</sup> Le pt 5.4 du bail stipule que le locataire est rendu attentif au fait que la surcharge maximale de la dalle de la salle « machines CNC » est fixée à 500 kg/m<sup>3</sup> et ne pourra en aucun cas être dépassée pour des raisons de sécurité. Les dégradations structurelles constatées permettraient de justifier une dénonciation du bail pour usage inadapté.

indépendants pour les compagnies en résidence ainsi qu'un atelier de montage vidéo.

- c. La récupération des locaux mis à disposition gratuitement par la Ville à l'ERACOM permettra la création de studios de répétitions, de cours ou de stages (théâtre et danse) utilisables non seulement par les artistes en résidence mais aussi par des utilisateurs extérieurs en recherche constante d'espace de travail à Lausanne.
- d. Au rez-de-chaussée seront concentrées toutes les activités artistiques de représentations et de répétitions, ainsi que tout ce qui concerne la manipulation de matériel lourd. De nouveaux espaces de stockage du matériel de scène pourront être créés avec la possibilité d'y installer une buanderie ou encore d'agrandir les loges.

Les lauréats ont avancé une proposition de surélévation de la toiture du corps central considérée comme cohérente par rapport à l'architecture du bâtiment. Dès lors, cette surélévation mérite d'être intégrée au programme des travaux pour plusieurs raisons :

- a. Aujourd'hui les espaces scéniques de la taille de l'Arsec sont dotés de grils<sup>4</sup> motorisés permettant d'atteindre le standard scénographique actuel, soit une hauteur de 8 m. Ainsi, les éléments à accrocher sont fixés depuis le sol en une seule opération. La morphologie actuelle de l'Arsec, c'est-à-dire une hauteur variant de 4,5 à 6,5 m, ne permet pas d'installer un tel système mais seulement un gril fixe qui oblige les opérateurs à accrocher tous les éléments l'un après l'autre au moyen d'échelles et de ponts roulants, ce qui double les temps de montage et les risques d'accidents.
- b. Le rehaussement nécessite également l'interruption de l'exploitation du théâtre ce qui dicte de le réaliser lors de sa fermeture prévue pour les travaux cités en titre. Un report de la surélévation dans le temps conduirait presque certainement à sa condamnation définitive.
- c. Une exécution simultanée de la surélévation avec les autres travaux, notamment ceux de la réfection de l'enveloppe, permet d'économiser environ Fr. 600'000.– par rapport à une réalisation différée, sans compter les pertes d'exploitation du théâtre générées par une seconde fermeture.
- d. Par ailleurs, le rehaussement du toit de l'Arsec est cité dans le rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne » dans les objectifs concernant le théâtre, sous « Nouveaux projets », attestant qu'il s'agit bien d'une nécessité pour le bon fonctionnement de ce lieu artistique à la valeur reconnue.

Le solde du compte d'attente ne permet pas de couvrir les dépenses à engager afin de préparer la demande de crédit d'ouvrage (soit les phases avant-projet, projet, demande de

<sup>4</sup> Tubulaires servant à suspendre les projecteurs lumière, haut-parleurs, appareils vidéo, etc.

permis de construire, appel d'offres). Dès lors, il est nécessaire, dans un premier temps, d'augmenter le compte d'attente de Fr. 200'000.– à Fr. 350'000.–, puis, dans un deuxième temps, de demander un crédit d'étude au Conseil communal par voie de préavis.

A ce propos, une première approche succincte démontre que le coût des études et frais, y compris le concours, sera de l'ordre de Fr. 680'000.– et le coût total de l'opération, pour l'instant évalué très approximativement, sera d'environ Fr. 4'800'000.–.

Le planning envisagé pour cette opération est le suivant :

- Projet : octobre 2008
- Mise à l'enquête : mars 2009
- Préavis, crédit d'ouvrage : juin 2009
- Obtention du crédit d'ouvrage : octobre 2009
- Travaux : année 2010

Conformément à l'article 97 du Règlement de votre Conseil, cette augmentation du compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 6 octobre 2008.

Vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

#### **Communication du Bureau – Séance du Conseil communal du 28 octobre 2008**

Lors de sa séance du 21 octobre 2008, le Bureau du Conseil communal a décidé ce qui suit :

- lors des débats, les conseillers sont priés de bien vouloir rester dans le cadre de l'objet porté à l'ordre du jour. L'orateur qui s'écarterait de la question sera rappelé à l'ordre par le président (art. 76 RCCL) ;
- le Bureau s'engage à ne pas prendre publiquement – lors des séances plénières du Conseil ou lors de représentations – position sur les objets strictement de compétence de la Ville de Lausanne ;
- les rapports de commission doivent être remis au secrétariat du Conseil dans le délai d'un mois dès réception des notes de séance, faute de quoi, et sans justification de la part du rapporteur expliquant son retard, une lettre de rappel sera systématiquement envoyée à ce dernier, avec copie aux présidents de groupe ; le Bureau se réserve par

ailleurs le droit de prendre toute mesure utile à l'encontre de l'auteur du rapport, ceci afin d'assurer la bonne marche du Conseil et de ses commissions en veillant à la régularité de leurs travaux (art. 22 RCCL).

#### **Séance du Conseil communal du 28 octobre 2008 Séance du Conseil communal du 11 novembre 2008**

*Lettre*

Au Conseil communal  
1000 Lausanne

DB/PHM/gp

Lausanne, le 23 octobre 2008

#### ***Séance du Conseil communal du 28 octobre 2008 Séance du Conseil communal du 11 novembre 2008***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance double de votre Conseil du 28 octobre 2008. Elle vous prie en premier lieu de bien vouloir prendre note que, retenu par des obligations familiales, M. Olivier Français, directeur des Travaux, ne pourra pas participer à la première partie de la séance et qu'il rejoindra la salle des délibérations aux environs de 20 h 30. Nous vous remercions de bien vouloir l'excuser.

S'agissant plus particulièrement de l'ordre du jour, la Municipalité souhaite que le point R 77 (Préavis N° 2008/32 : Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne – Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne) puisse être traité en urgence. La décision proposée au Conseil communal conditionne en effet la date du début des travaux qu'envisage d'entreprendre le propriétaire de la parcelle ayant demandé la levée de la servitude. Or ce dernier souhaite pouvoir démarrer la construction envisagée sans plus attendre.

Enfin, s'agissant de la date du 11 novembre 2008, la Municipalité s'est interrogée sur la nécessité de prévoir une séance double alors que l'avancement des travaux semble suggérer qu'une séance convoquée pour 19 h 30 pourrait suffire à liquider les points prêts à être débattus. Fixer le début de cette séance à 19 h 30 permettrait en outre à plusieurs membres de la Municipalité de participer à la manifestation de soutien au projet de nouveau Musée cantonal des beaux-arts qui s'achèvera, ce jour-là, aux environs de 19 h 00. Le syndic soussigné se tient à disposition pour évoquer cette question.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meyste

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Merci, Madame la secrétaire. La Municipalité désire savoir si la séance du 11 novembre sera double ou simple. En effet, nous avons un ordre du jour assez léger pour ce soir, mais nous avons reçu une bonne dizaine de rapports, qui nous donneront peut-être du travail pour une séance double la semaine prochaine. Nous déciderons à la fin de notre double séance d'aujourd'hui. Nous vous tiendrons au courant de la décision que le Bureau prendra à ce sujet.

Je passe de nouveau la parole à la secrétaire pour les dépôts des interpellations et autres objets du Conseil.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Merci, Monsieur le Président. Ce soir nous avons reçu :

\_\_\_\_\_

**Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand :**  
« Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes »

*Dépôt*

Lausanne, le 27 octobre 2008

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

\_\_\_\_\_

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts :**  
« Puits de carbone, notre Ville a-t-elle un potentiel à exploiter ? »

*Dépôt*

Lausanne, le 24 octobre 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 5 cosignataires*

\_\_\_\_\_

**Postulat de MM. Roland Rapaz et Roland Philippoz :**  
« Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort »

*Dépôt*

Lausanne, le 28 octobre 2008

(Signé) *Roland Rapaz, Roland Philippoz*

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond :** « Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne »

*Dépôt*

Lausanne, le 28 octobre 2008

(Signé) *Florence Germond*

\_\_\_\_\_

**Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et M. Fabrice Ghelfi :**  
« Pour des achats publics équitables »

*Dépôt*

Lausanne, le 23 octobre 2008

(Signé) *Florence Germond, Fabrice Ghelfi*

\_\_\_\_\_

**Motion de MM. Roland Rapaz et Vincent Rossi :**  
« Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne »

*Dépôt*

Lausanne, le 26 octobre 2008

(Signé) *Roland Rapaz, Vincent Rossi*

\_\_\_\_\_

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Je vous informe que le Bureau a accordé l'urgence pour les interpellations suivantes :

\_\_\_\_\_

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Marlène Bérard et consorts :** « Le SSL est-il le Service des Socialistes lausannois ? »

*Dépôt*

Lausanne, le 27 octobre 2008

(Signé) *Marlène Bérard et 4 cosignataires*

\_\_\_\_\_

**Interpellation urgente de M. Fabrice Ghelfi et consorts sur la crise financière et ses conséquences économiques pour notre environnement**

*Dépôt*

Lausanne, le 24 octobre 2008

(Signé) *Fabrice Ghelfi et 5 cosignataires*

**Le président :** – Merci, Madame la secrétaire. J'ai encore une communication. La directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine vous signale que cette plaquette (... *Il la présente à la salle...*) est à votre disposition, elle se trouve sur le dressoir à côté de l'entrée de la salle des commissions. Le prend qui veut, bien entendu.

Je vous donne le menu de ce soir. Au départ, nous traiterons les interpellations. Après, nous prendrons l'urgence municipale et les rapports, dans l'ordre. Mais nous commencerons par une élection complémentaire à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Gilles Meystre. J'attends vos propositions.

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Gilles Meystre (LE), démissionnaire**

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) :** – Nous proposons la candidature de Pierre-Antoine Hildbrand pour reprendre le mandat de M. Meystre. Un jeune remplace un jeune : juriste émérite et secrétaire patronal, Pierre-Antoine Hildbrand est devenu le papa d'un charmant petit garçon, ce dont nous le félicitons. Il est entré récemment au Conseil communal de Lausanne, mais était actif en politique depuis de nombreuses années, notamment au sein des Radicaux vaudois. Il a présidé de nombreuses années les Jeunesses radicales vaudoises (JRV). Nous le recommandons chaleureusement à vos suffrages.

**Le président :** – Merci, Madame. Y a-t-il d'autres propositions? Ça ne semble pas être le cas. Y a-t-il une objection à ce que nous votions à main levée? Non. Je vous propose, pour celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Hildbrand, de le manifester en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention, Monsieur Hildbrand, vous voilà membre de la Commission des finances.

**Le président :** – Passons maintenant aux questions orales. J'attends vos demandes de parole.

### **Questions orales**

#### *Question*

**M. Nicolas Gillard (LE) :** – Comme tout le monde ne le sait que trop, la crise financière fait rage depuis plusieurs mois. La Ville présente pour 2009 un budget qui, par rapport au budget 2008, prévoit une augmentation des charges de 9,08 %, bien qu'il n'intègre pas la recapitalisation de la caisse de pensions. La dette communale atteint un taux record et historique, et continuera très probablement, et

malheureusement, à se creuser à l'avenir. Néanmoins, le 3 octobre 2008, la Ville présente son plan « Equitas », visant à une « rémunération plus équitable au sein de l'Administration communale, tout en maintenant les droits acquis ». Ce plan devrait, naturellement, entrer en vigueur après les prochaines élections.

En gros, ce qui nous a été dit à propos de ce plan dans le communiqué de presse mais aussi dans les articles parus à la suite de ce communiqué, c'est que ceux qui gagnent moins – je schématise – gagneront un peu plus, mais que ceux qui gagnent le plus ne perdront rien, puisque les droits sont acquis. En bonne logique mathématique, et quelles que soient les circonlocutions de M. le syndic, cela imposera des charges financières pérennes à la Ville de Lausanne.

Ma question s'adresse à M. le syndic. Est-il sérieux et réaliste de se lancer actuellement, en octobre 2008, dans un tel plan, qui fera naître des espoirs parmi les employés municipaux, mais dont on sait qu'il causera très certainement une augmentation des charges assez forte à la Ville?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – En anticipation des débats de la commission qui vient d'être nommée pour examiner ce préavis, je rappelle quelques éléments. Le Canton – avec les ennuis qu'on connaît, sur lesquels nous n'insisterons pas – a fait un plan général de revalorisation, dans lequel il a admis une augmentation des rémunérations pour Fr. 80 millions. La même proportion, pour la Ville, atteindrait un ordre de grandeur d'une quinzaine de millions de francs. Cependant, la Municipalité n'a fait aucune promesse de ce type. Elle tiendra compte de la situation réelle en 2013, au moment où ce plan pourrait être prêt et pour qu'une décision soit prise à son sujet. Le plan vise d'une part à diminuer le nombre des classes et celui des fonctions. Il y a aujourd'hui plus de 500 fonctions à la Ville, il est envisagé d'en avoir entre 150 et 200. Il est aussi question de passer de 27 classes à une fourchette entre 15 et 20. Ce n'est évidemment pas possible de le dire avant les études, les décisions, les négociations. Dans cette perspective, le maintien des droits acquis ne signifie pas forcément la perpétuation des droits à la progression des salaires initialement prévue. Cela signifie qu'en aucun cas un salaire ne baissera, ce qui est le minimum que l'on peut exiger. Pour la Municipalité, c'est une condition minimale de cette clause.

D'autre part, il s'agit de reclassifier les fonctions pour tenir compte aussi de quelques problèmes endémiques, impossibles à résoudre par d'autres moyens. Ainsi, les professions à nette majorité féminine pour des raisons historiques, à diplôme et compétence égale, ont été moins bien classées que les autres. Ça fait partie du catalogue des questions à examiner.

Tous les experts de ce genre de dispositifs savent qu'il y a un coefficient final, qui permet de lisser l'échelle des

salaires, et des problèmes liés aux droits acquis. La Municipalité admet que ceux-ci vont créer une surcharge financière pendant une période transitoire. Cependant, il n'y a aucune automaticité dans la durée, c'est-à-dire sur les cinquante ans qui suivent. Les Autorités d'alors – pour peu que le Conseil communal vote le crédit d'étude permettant de revisiter profondément la classification communale – auront l'occasion de se déterminer sur les quotités exactes en fonction de la conjoncture. Il est strictement impossible – on nous pose une autre question de ce genre – de prévoir quelle sera la situation financière des collectivités publiques vaudoises en 2013.

#### *Question*

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) :** – L'unité de santé et de sécurité du personnel, qui est composée d'une personne et d'un bout de secrétaire, est chargée, comme son nom l'indique, de veiller à la sécurité et à la santé du personnel. C'est une tâche importante mais aussi une obligation légale pour les employeurs. Cette unité est directement rattachée au Service du personnel. Cette dépendance la prive de visibilité et restreint sa marge de liberté, puisqu'elle doit référer au chef du personnel pour toute intervention. Ne serait-ce pas possible qu'elle dépende directement de la Municipalité? Pourquoi ne serait-ce pas possible?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je ne sais pas avec certitude de quelle unité il s'agit, car M<sup>me</sup> Gilliard en évoque deux : l'ingénieur de sécurité communal, qui dépend effectivement du Service du personnel, d'une part, et le médecin de la Ville, qui s'occupe des problèmes de santé. Je ne sais pas duquel on parle. Mais dans les deux cas, nous appliquons les dispositions instaurées au moment de la création des postes, qui font que ces unités ne sont pas autonomes. Elles ont néanmoins la possibilité à n'importe quel moment de rencontrer le syndic pour des échanges de vues sur des problèmes spécifiques.

Dans le cadre du préavis sur la Caisse de pensions, pour répondre aux demandes du Conseil communal pour la qualité de vie au travail, la Municipalité proposera un médecin du travail à plein temps. Les formes que cela prendra seront encore à régler dans le cadre de la discussion de ce préavis.

**Le président :** – Merci, Monsieur le Syndic. Nous avons encore quelques questions, dont trois pour LausannEnsemble. Vous vous souvenez peut-être de la règle que nous avons décidée de nous limiter à deux questions par groupe. Qui choisit? Qui aimerait prendre une question? Par ordre d'arrivée? Ou bien... Vous renoncez, Madame.

#### *Question*

**M. Serge Segura (LE) :** – Un quotidien de la place a évoqué hier le succès des caméras de vidéosurveillance à Romanel. Il a mentionné le fait qu'elles avaient permis

l'interpellation assez rapide d'une bande de racketteurs. M. le directeur de la Sécurité publique a été interpellé par le journaliste sur ce succès et sur la nécessité de caméras en ville de Lausanne. J'ai été quelque peu étonné de lire qu'il pensait que la présence policière était plus utile. Je suis d'accord, la présence policière est extrêmement utile, mais le journaliste en a conclu que Lausanne rechignait à poser ces caméras. Or un postulat est sur le bureau de la Municipalité, depuis maintenant une année, qui demande une étude sur l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance à Lausanne. Cela me suggère deux questions. La première : doit-on déduire des propos de M. le directeur de la Sécurité publique que ce qu'il a exposé correspond au contenu du futur préavis? La deuxième : quand verrons-nous ce futur préavis?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Le postulat de notre ancien collègue Buffat n'a pas été envoyé à la Municipalité il y a une année, mais il y a quelques semaines. Il a d'ailleurs été amputé de bon nombre des souhaits du postulant – je le dis de mémoire. Nous devons faire un inventaire des caméras que nous connaissons en ville de Lausanne, sur le domaine public et privé, et faire une synthèse des différentes expériences menées dans diverses villes. Ce sont les demandes du postulant. Ce travail est en cours, sur les deux thèmes, notamment les expériences dans les villes, ce qui demande un travail d'investigation assez important. Vous serez bientôt nantis de ce préavis.

**Le président :** – Je vous remercie. Avant de donner la parole à M. Dolivo, j'aimerais annoncer à M. Perrin et à M<sup>me</sup> Longchamp que je ne leur donnerai pas la parole pour leurs questions. J'espère qu'ils me comprennent.

#### *Question*

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – La question du groupe A Gauche Toute! à la Municipalité concerne le fameux plan de sauvetage de l'UBS : Fr. 68 milliards ont été dépensés, ou vont être dépensés, pour racheter des titres « pourris », comme on dit, de l'UBS et permettre le sauvetage de cette banque sur le dos des contribuables. A travers la Banque nationale suisse, les contribuables, chacun de nous, vont d'une manière ou d'une autre garantir ces titres et ce sauvetage.

Quelles seront les conséquences, selon la Municipalité, pour les contribuables lausannois? Il y aura des conséquences sur le plan cantonal, puisque les Cantons sont en partie propriétaires de la Banque nationale suisse, qui est une société anonyme. Cela a évidemment aussi des conséquences sur les finances communales. M. le syndic vient de dire qu'il est difficile de chiffrer ces conséquences, mais il nous paraît important que la Municipalité s'exprime sur ce plan de sauvetage et donne au moins une opinion par rapport à ce qui suscite l'interrogation de nombreux Lausannois et Lausannoises.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Bien que cette affaire ait peu à voir avec la politique communale, je vous donnerai quelques indications. Tout d’abord, les Fr. 60 milliards en question doivent représenter quelque chose comme 3 % du bilan de l’UBS. C’est énorme, mais c’est avant tout la méthode qui a donné lieu à un débat politique aux Chambres fédérales. Dans les partis fortement représentés aux Chambres, l’essentiel de la critique, lorsqu’il y en avait, a porté sur le fait que la méthode choisie était plus proche de celle appliquée à Genève pour recapitaliser la Banque cantonale de Genève (BCGE), que de celle utilisée dans le canton de Vaud pour la Banque cantonale vaudoise (BCV). Dans le premier cas, l’ensemble des risques passe à la collectivité, tandis que dans le deuxième, il y a partage des risques et des bénéfices éventuels. C’est là-dessus qu’a porté la discussion aux Chambres fédérales. Même les groupes les plus opposés reconnaissent que cela pouvait être utile, vu les circonstances et la cascade de conséquences prévisibles. Ceux qui n’étaient pas d’accord estimaient qu’on devait aussi partager d’éventuels bénéfices à la fin de l’opération.

Les conséquences générales d’un tel plan pour la Ville, ou même pour le Canton, sont difficilement prévisibles. Cela va dépendre de la mesure dans laquelle la Banque nationale, qui devient propriétaire des actifs pourris en question, arrivera sur la durée – parce qu’elle a du temps – en trois ou cinq ans, à récupérer 20 % de la valeur, soit environ Fr. 45 milliards de pertes. Ou si elle parviendra à récupérer la quasi-totalité, sur dix ans, et alors la perte pourrait devenir beaucoup plus faible, voire nulle. La plupart des experts pensent qu’il ne sera pas possible de récupérer toute la valeur, mais même les plus pessimistes pensent que ces bâtiments ne valent pas zéro.

Il est très difficile de dire combien de milliards seront réellement perdus par la Banque nationale, d’ici cinq à dix ans. C’est sur ses bénéfices qu’il pourrait y avoir un effet, donc une réduction des parts versées aux Cantons, ces prochaines années. C’est là que réside le risque, mais il ne concerne la Municipalité qu’au deuxième degré, si le Canton, comme il l’a souvent fait par le passé, trouve intelligent de reporter ses charges sur les Communes. Sinon, il n’y a pas de conséquence directe pour nous.

Pratiquement tous les pays du monde procèdent à des opérations de ce genre. Si je comprends encore les règles de l’économie – mais c’est compliqué, parce qu’aucune n’est appliquée depuis quelques mois – ça devrait avoir pour effet une forte création de monnaie. Mais si tout le monde le fait en même temps, cela n’aura aucun effet immédiat sinon de montrer qu’il y a plus de valeur sur terre qu’il n’y en avait auparavant, pour compenser ce qui a été perdu. Si l’effet de redressement est obtenu, cela devrait entraîner une certaine inflation que je ne suis pas capable de chiffrer. Voilà. Il pourrait alors y avoir des conséquences très indirectes de type inflationnel sur la ville.

Voilà comment je peux imaginer les risques vraisemblables d’une telle opération, quel que soit son côté moral ou non, ou la manière dont elle a été menée, habilement ou non.

*Question*

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) :** – Divers milieux, et à Lausanne toute l’Administration communale, ont la possibilité de recevoir gratuitement le vaccin contre la grippe. Cela n’a jamais été proposé au Conseil communal et je voulais savoir s’il y avait une possibilité d’offrir le vaccin contre la grippe à ceux de ses membres qui le désirent.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Les membres de l’Administration dépendent du syndic. Depuis quelques années, il a été décidé de faire une campagne gratuite de vaccination. En effet, l’employeur a l’impression qu’il va y gagner, un plus grand nombre de personnes ne seront pas absentes pendant l’hiver. Il va, si j’ose dire, réaliser un bénéfice supérieur aux coûts de l’opération, indépendamment des aspects de santé publique. Jusqu’à aujourd’hui, nous n’avons jamais pensé aux conseillers communaux, qui reçoivent certes des jetons de présence. La Municipalité devra évaluer la question, non sur le rendement potentiel du Conseil communal – qui pourrait le prendre très mal – mais sur l’opportunité d’une telle mesure. Je ne peux pas dire à l’avance ce que la Municipalité choisira. Si elle choisit de ne pas le faire, vous avez la possibilité de déposer un postulat. Ce sera alors inclus dans les frais du Bureau, et votre Conseil qui tranchera, comme pour n’importe quelle indemnité!

**Le président :** – Je n’irai pas jusqu’à interpréter ces propos dans le sens qu’une vaccination du Conseil serait contre-productive à la marche du Conseil communal. Cela termine nos questions pour ce soir.

**Le président :** – Nous passons maintenant aux interpellations, d’abord les ordinaires puis les urgentes. J’appelle M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva pour son interpellation intitulée « Les étrangers et la Ville de Lausanne : à quand une considération des étrangers lausannois ? » Madame Da Silva, je vous prie de rejoindre la tribune et je vous donne la parole.

**Interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts :  
« Les étrangers et la Ville de Lausanne : à quand  
une considération des étrangers lausannois ? »<sup>5</sup>**

*Développement polycopié*

Le 6 mai 2008 nous apprenions que la Municipalité recommande de rejeter l'initiative fédérale sur les naturalisations soumise au vote le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Nous sommes donc au cœur de l'actualité, mais la Municipalité, selon le communiqué, rejoint la position de la Commission lausannoise tripartite d'intégration, de celle du Forum des étrangers et étrangères de Lausanne et de l'Administration.

Vu l'intérêt que la Municipalité a en matière d'intégration, nous la prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est l'activité du FEEL et quel est son impact sur la population étrangère de Lausanne ?
2. Quel est le montant versé annuellement par notre Commune au FEEL pour son Administration et le loyer de son installation ?
3. Est-ce que l'investissement en temps du FEEL porte ses fruits auprès de la population étrangère ? Enquête à prévoir...
4. Lors de la mise en place de cet organe y a-t-il eu une perte ou un gain pour le Bureau lausannois pour l'intégration (augmentation ou diminution des coûts) ?
5. Y a-t-il eu des améliorations ou bien des péjorations des prestations à la population étrangère avec ses deux institutions communales ?

Nous vous remercions de votre attention et d'une prompt réponse à ces questions.

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

1. *Quelle est l'activité du FEEL et quel est son impact sur la population étrangère de Lausanne ?*

Dans le rapport-préavis N° 2003/29 instituant la création du FEEL, le rôle du FEEL est présenté comme celui d'une « caisse de résonance » pour les communautés étrangères.

Dans ses statuts, la mission du FEEL est définie de la manière suivante :

- il est un lieu de débat démocratique qui rassemble des individus et des groupes dont les intérêts et les enjeux

sont différents et qui n'ont pas forcément une pratique de la vie associative ;

- il doit faire émerger les demandes, propositions et initiatives issues du terrain et les fédérer ;
- il a pour but de faire connaître, reconnaître et traiter les questions concrètes auxquelles sont confrontés ses membres.

Actuellement, le FEEL est actif au sein de la Commission tripartite d'intégration dans le but de servir de trait d'union entre ses associations membres, les représentants politiques et l'Administration. Il a également mis sur pied plusieurs projets visant l'intégration des étrangers, notamment le projet « Espace, savoir, intégration » dont le but est de mieux faire connaître auprès des étrangers les institutions suisses à tous les niveaux étatiques, ainsi qu'une meilleure compréhension de la commune. D'autres projets en lien avec la promotion de la santé ont aussi été développés par le FEEL avec leurs associations membres.

2. *Quel est le montant versé annuellement par notre Commune au FEEL pour son Administration et le loyer de son installation ?*

Depuis 2003, la subvention annuelle allouée au FEEL par la Commune de Lausanne est de Fr. 190'000.– et elle n'a pas bénéficié depuis cette date d'augmentation liée à l'indexation. Le loyer annuel de leur installation s'élève à Fr. 28'431.80 (comptes 2007), ce qui équivaut à un loyer mensuel de Fr. 2369.–.

Outre sa subvention annuelle, il faut noter que le FEEL a reçu en 2008 un montant de Fr. 30'000.– destiné à mettre en œuvre le projet pilote « Espace, savoir, intégration ». Une évaluation de ce projet pilote sera effectuée en août 2008.

3. *Est-ce que l'investissement en temps du FEEL porte ses fruits auprès de la population étrangère ? Enquête à prévoir...*

Comme annoncé dès fin 2007 aux membres de la Commission tripartite d'intégration, il est prévu qu'une évaluation de l'ensemble du dispositif lausannois d'intégration soit effectuée au cours de l'automne-hiver 2008-2009. Le dispositif lausannois mis sur pied en 2003, instituant, outre le FEEL, la nouvelle Commission tripartite d'intégration succédant à l'ancien Organe consultatif des étrangers de Lausanne, et donnant de nouvelles missions au Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, mérite d'être examiné eu égard aux nombreux changements survenus aux niveaux fédéral et cantonal en matière de politique d'intégration. L'objectif de cette évaluation est de vérifier si le dispositif lausannois répond à ses missions, en dépit d'un contexte constamment en mutation dès 2003, et de proposer des pistes d'action concrètes en vue de mettre en œuvre une politique d'intégration des étrangers exigeante et favorisant la participation du près de 40% de la population lausannoise.

<sup>5</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 15/I), p. 905.

4. *Lors de la mise en place de cet organe y a-t-il eu une perte ou un gain pour le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (augmentation ou diminution des coûts)?*

L'adoption du rapport-préavis 2003/29, instituant le FEEL, n'a entraîné aucune conséquence sur l'effectif du personnel du Bureau lausannois pour l'intégration, même si sa mission essentielle de « collaborer à définir et à mettre en œuvre la politique communale d'intégration » s'est désormais articulée en sept pôles d'action :

- collecte et échange d'informations ;
- accueil, médiation et orientation ;
- sensibilisation et diffusion d'informations ;
- encouragement à la participation citoyenne ;
- représentation ;
- coordination horizontale et verticale ;
- recherches et analyses.

5. *Y a-t-il eu des améliorations ou bien des péjorations des prestations à la population étrangère avec ses deux institutions communales ?*

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés est l'organe de l'Administration communale responsable de cette thématique. Le FEEL est une association qui, comme de nombreuses autres institutions, est subventionnée par la Ville de Lausanne. Le dispositif lausannois mis sur pied en 2003 vise une complémentarité entre ses trois acteurs clés, à savoir le BLI, le FEEL et la Commission tripartite d'intégration. Ce dispositif a été introduit suite à une période de réflexion et de large consultation pour donner un nouvel élan à l'ancien Organe consultatif des étrangers de Lausanne dont la structure n'avait pas été modifiée dès 1977 et qui donnait des signes d'essoufflement près de trente ans après sa création.

Dans le contexte des initiatives xénophobes de l'époque, la Ville de Lausanne a été pionnière en 1971 par la création du premier poste de préposé aux immigrés de Suisse. Aujourd'hui, avec un taux de près de 40 % d'étrangers, la politique d'intégration doit rester une priorité pour la Ville de Lausanne. Cinq ans après l'introduction de l'actuel dispositif d'intégration, l'évaluation mentionnée plus haut dressera un bilan sérieux de cette action dans le but d'améliorer les prestations à l'égard de la population étrangère et de répondre aux besoins nouvellement identifiés de manière pragmatique. Sur cette base de travail, sera développé ultérieurement un concept global d'intégration communal.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE) :** – Mon interpellation urgente a été déposée dans le but de mettre en évidence les quelque 56'000 personnes étrangères qui habitent la ville de Lausanne, ce qui correspond à 47% de la totalité de la population.

*(Relit son interpellation.)* Je la priais, au nom du groupe LausannEnsemble, de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

La première : quelle est l'activité du FEEL et quel est son impact sur la population étrangère de Lausanne? La Municipalité m'a donné une réponse... Chaque conseiller l'a reçue, donc la connaît. C'est moi qui réponds à la Municipalité! Je ne suis pas d'accord avec sa réponse. Je la félicite pour avoir fait simplement un copier-coller de quelque chose qui était plutôt méthodologique et qui se trouvait dans un rapport-préavis de 2003, le numéro 29. Vous pouvez le trouver dans le *Bulletin du Conseil communal* N° 18, première partie. Je ne sais pas ce que le municipal voudra me dire de plus, mais personnellement, pour la première question, je ne suis pas d'accord.

A la deuxième question – Quel est le montant versé annuellement par notre Commune au FEEL, pour son Administration et le loyer de son installation? – la Municipalité a daigné me répondre par deux paragraphes, disant que « en 2003, la subvention annuelle allouée au FEEL par la Commune de Lausanne était de Fr. 190'000.– et qu'elle n'a pas bénéficié d'une augmentation liée à l'indexation. Le loyer annuel se monte à Fr. 28'431.80 selon les comptes 2007 ». C'est du baratin, ce qu'on me répond. Il n'y a pas de transparence dans cette réponse. Je ne comprends pas, nous savons très bien qu'il y a autre chose derrière. Donc cette réponse ne me satisfait pas. Les citoyens d'origine étrangère ne devraient pas être contents de n'avoir que ça dans les mains.

A la question 3 – « Est-ce que l'investissement en temps du FEEL porte ses fruits auprès de la population étrangère? – la Municipalité me répond par une enquête, basée sur une énorme méthodologie, qui affirme qu'il y a du travail, une commission tripartite, un BLI, bref, qu'il y a beaucoup de choses. J'ai relu les statuts qui prévoient que la composition du FEEL devait être neutre politiquement. Cette neutralité n'existe plus depuis mars 2006, car le président du FEEL est un élu socialiste. Donc je ne suis pas non plus d'accord avec cette réponse.

Ma question 4 était : lors de la mise en place de cet organe, y a-t-il eu une perte ou un gain pour le Bureau lausannois pour l'intégration? Est-ce qu'il y a eu plus de coûts? Moins de coûts? La réponse est un copier/coller du préavis. Je regrette, je n'ai pas déposé une interpellation urgente pour recevoir un simple copier/coller. J'aurais souhaité qu'on me dise vraiment s'il y a une perte ou pas pour le BLI au moment où le Conseil communal a voté en 2003 cette mise en place du FEEL.

Cinquième question : « Y a-t-il eu des améliorations et des bénéfiques, ou des péjorations des prestations à la population étrangère avec les deux institutions mises en place, qui sont plus ou moins connues des Lausannois, c'est-à-dire le FEEL et le Bureau lausannois pour l'intégration? » En effet, la commission tripartite n'est pas connue de la

population lausannoise. La réponse n'est pas satisfaisante non plus. Je me permets de poser une autre question, vu qu'on ne m'a pas répondu comme je l'aurais souhaité, comme ce serait correct de le faire par égard pour 47% de la population. J'ai demandé de me dire quelle est la coordination entre toutes ces institutions. Je n'ai pas eu de réponse.

J'ai pris passablement de temps pour vérifier le communiqué de 2003, pour relire le préavis 2003/29. La goutte qui fait déborder le vase, en tout cas pour la conseillère communale de LausannEnsemble que je suis, c'est une invitation, qui m'a été envoyée ainsi qu'à tous les conseillers communaux et à d'autres personnes. Elle nous demande de participer à un magnifique programme aux Cèdres sur l'intégration des étrangers et les droits humains: «Enjeux sociaux et actions concrètes». Sachez, chers amis, que cette population, c'est 47% – pardon si je me trompe, je laisse M. le syndic me le dire, lui qui connaît si bien les chiffres... L'invitation, c'est pour le 9 décembre, un mardi, de 13 h 30 à 17 h 30. Est-ce que je peux poser la question à tous les conseillers communaux? Est-ce que les étrangers intéressés, qui devraient être touchés, peuvent se déplacer? Peuvent-ils quitter leur travail pour venir entendre parler les conférenciers? Cela dit sans mettre en cause le programme, qui est très riche, je suis même ravie quand je le lis. Mais ce qui m'inquiète, c'est où cette population d'origine étrangère est représentée. Un jour de semaine...

Donc je ne peux qu'être très triste de voir que lorsque nous faisons usage de nos droits de conseillers communaux par des interpellations, on se limite à nous rendre une réponse par écrit, sans donner ensuite un vrai droit de parole pour dire si nous sommes d'accord ou pas et avoir une discussion.

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Je suis pour le moins surpris du ton adopté par M<sup>me</sup> Da Silva à propos de la réponse qui lui a été donnée. Laisser entendre que la Municipalité cache des choses, en particulier sur le financement du FEEL par les deniers publics, cela, je ne peux pas l'admettre.

Madame, les chiffres qui vous ont été donnés concernent la subvention 2007. Vous étiez conseillère communale à la fin de l'année 2007, vous avez voté la subvention 2008, vous avez également voté la subvention à l'Espace savoir et intégration que la Municipalité vous a proposée. Il n'y a pas d'autre financement du FEEL. Je trouve injurieux que vous laissiez entendre que la Municipalité utilise les deniers publics pour financer de façon occulte des activités de cette association. Le FEEL est une association subventionnée, elle reste une association privée qui est avant tout sous le contrôle de ses membres. Je ne suis pas membre du FEEL et des membres de l'Administration n'en sont pas membre non plus, en particulier la responsable du BLI. Nous n'avons pas à contrôler l'activité de cette association.

Cependant, étant donné qu'elle est subventionnée, nous avons un devoir de surveillance, nous devons savoir si les choses se passent bien. C'est en ce sens que j'ai demandé un audit de l'ensemble du dispositif d'intégration des étrangers, décrit dans le préavis de 2003 que vous avez cité, afin de savoir comment fonctionne ce dispositif voulu par le Conseil communal de Lausanne. Il n'y a pas de raisons de mener cette évaluation uniquement sur le FEEL, mais elle doit porter, pour la bonne information de l'ensemble des Lausannois, sur la manière dont fonctionne tout le dispositif qui a été conçu comme un tout.

Madame, lorsque nous répondons à vos questions en prenant des éléments du préavis qui a fondé le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne et la structure d'intégration des étrangers, c'est que ces informations sont toujours valables. Je m'insurge contre le fait que vous laissiez entendre que c'est une réponse négligente. Nous vous donnons les informations telles qu'elles sont aujourd'hui, et les choses n'ont pas changé. En particulier, vous insinuez, ou vous laissez entendre, que le BLI aurait subi des pertes en personnel suite à la création du FEEL. Ce n'est pas exact. Au contraire, le personnel du BLI a été augmenté au budget 2008. Ces postes mis au concours ont été repourvus et le BLI fonctionne maintenant de manière tout à fait satisfaisante. Preuve en est le colloque mis sur pied. Il s'adresse à des personnes impliquées dans les questions d'immigration et pas à l'ensemble de la population immigrée lausannoise. Il est évident que lorsque le BLI ou la Municipalité cherchent à s'adresser à l'ensemble des immigrés de cette ville, ils n'organisent pas une manifestation un après-midi de semaine. Cela se fera en soirée, afin que tout le monde puisse venir.

Donc je suis surpris, Madame l'interpellatrice, de la manière dont vous prenez ces réponses, qui sont parfaitement transparentes. Si vous avez des soupçons sur l'utilisation de la subvention par le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, vous pouvez demander à la Commission des finances de poser des questions à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, qui est responsable de la bonne utilisation de cette subvention. Je le répète, un audit de l'ensemble du dispositif est prévu, le choix des auditeurs sera fait cette semaine même et l'audit commencera le plus tôt possible, probablement dès le mois de novembre.

Je répète que je déplore vivement les soupçons que vous tentez de lancer sur la manière dont fonctionne l'Administration publique par rapport au Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, et en particulier à son financement.

**M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.):** – C'est la première fois que je prends la parole dans cette auguste assemblée au nom de mon groupe, le groupe socialiste. Je ne puis cacher des sentiments de surprise par rapport à l'interpellation de ma collègue de LausannEnsemble, M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva, membre du Forum des étrangères et étrangers de Lausanne à titre individuel. Il est surprenant de constater que M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva, qui, en tant que conseillère

communale, a participé à plusieurs – je dis bien à plusieurs – séances et groupes de travail, pour préparer l’assemblée constituante qui devait donner naissance au Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, puisse aujourd’hui nous surprendre avec une telle interpellation. A moins d’avoir des sentiments ou des attitudes empreints de malhonnêteté intellectuelle, ou carrément de mauvaise foi.

Toutefois, je peux affirmer que ce que M. Jean-Christophe Bourquin a expliqué tout à l’heure est d’une transparence qui ne peut souffrir d’aucun doute. M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva a déposé son interpellation sous un titre tout à fait éloquent. J’avais préparé une réponse qui devait être plus objective, par rapport à cet intitulé, «A quand la considération des étrangers dans la Ville de Lausanne?» Ça, c’est se moquer de la Ville de Lausanne, c’est être malhonnête vis-à-vis de la Ville de Lausanne. Quand j’entends dire «A quand la considération des étrangers dans la Ville de Lausanne?», je me rappelle qu’Adozinda Da Silva et moi-même, nous sommes l’illustration de la politique de considération de la Ville de Lausanne vis-à-vis des étrangers.

Cette question, M<sup>me</sup> Da Silva devait peut-être la poser avant 2003. Avant l’adoption de la nouvelle Constitution vaudoise, qui devait, dans son article 142, maintenant en vigueur, donner aux étrangers le droit d’être électeurs et en même temps éligibles. Nous sommes présents ici, elle et moi, tout comme d’autres collègues des autres pays d’Afrique ou d’Amérique latine. Nous en sommes en tout cas l’illustration.

J’aurais vraiment voulu que cette interpellation nous permette d’éclaircir un certain nombre de choses. Le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne fait partie intégrante du dispositif lausannois de l’intégration. M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva siège avec moi, avec d’autres membres du Conseil communal ici, à la commission tripartite, qui est l’espace de concertation entre les élus lausannois, les représentants des communautés étrangères et l’Administration de la Ville de Lausanne. Tout se traite là-bas et je m’étonne que ma chère collègue puisse poser une question malhonnête.

J’insiste : ce sont des sentiments d’une malhonnêteté intellectuelle que je ne peux pas tolérer. Et c’est la première fois que je prends la parole. Je ne voulais pas la prendre sous un tel climat de colère.

**M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE) :** – Pour répondre au municipal : je n’ai pas dit que le BLI a perdu en personnel, j’ai simplement demandé si les prestations du BLI à la population étrangère avaient perdu en qualité et en quantité. C’est ma question. Je n’ai pas dit que vous aviez enlevé du personnel, pas du tout, je n’étais pas à ce stade, car je connais bien le BLI, comme vous l’avez dit.

Ensuite : je dois demander à la Commission des finances ? Oui, j’irai en temps voulu. Mais je vais attendre l’audit prévu pour cette semaine. Et si je vois vraiment que tout ce

que j’ai en ma possession est décrit dans l’audit, je me tairai à jamais.

Monsieur Paul Kahumbu, pour être membre du FEEL, il faut payer une cotisation, qu’on soit membre individuel ou une association. En 2003, dans un climat où presque plus personne ne se comprenait, nous avons créé le premier comité du FEEL. Evidemment, en tant que «personne honnête», j’ai payé ma cotisation de Fr. 20.– cette année-là. Je ne l’ai plus jamais repayée et je n’ai plus jamais participé, jusqu’en 2005, où je me suis permis d’assister à une assemblée. En revanche, le président du FEEL pourrait dire que je participe à beaucoup d’activités, car je me suis intéressée à ce qui se faisait, lorsque nous avons diffusé plusieurs flyers pour toucher la population étrangère. C’est parce que j’ai participé, parce que je suis, comme vous l’avez dit, à l’intérieur, que j’ai dit cela. Ce n’est pas par malhonnêteté intellectuelle, ni parce que je représente à vos yeux la droite de ce Conseil. C’est précisément parce que je suis serviable envers un Canton qui, le 24 septembre, a donné le droit de vote dans sa Constitution à notre communauté d’origine étrangère, quelle que soit la langue ou l’origine.

J’ai été à chaque fois très honnête envers le FEEL. J’ai relu ce que vous avez promis en 2005 – je vous cite : «Etablir des contacts de proximité et le monde politique, tout en tenant compte des diverses origines. Le responsable des relations publiques du FEEL doit faire un travail de terrain, il doit descendre de son quatrième étage, faire le lien et rencontrer toutes les associations et recenser tous les problèmes.» Vous avez aussi promis en 2005 de tout mettre en œuvre pour créer une maison de l’intégration. Quel a été mon étonnement quand vous avez reçu, il n’y a pas longtemps, vu que vous êtes conseiller communal socialiste, Monsieur le Président du FEEL, une lettre qui disait : «Quand est-ce qu’on se mettra tous autour d’une table pour la création d’une Maison de toutes les associations?» Je sais qu’elle est dans votre cœur.

En déposant cette interpellation, ce n’était pas au conseiller communal que je voulais répondre. Je souhaitais que la Municipalité analyse la situation.

Je termine en disant que je suis d’accord avec ce que le municipal vient de décrire. Je ne suis pas en colère. J’ai eu la possibilité de poser une question à la commission tripartite et de voir comment on m’a répondu. Maintenant, laissons cette interpellation de côté, laissons 47% de la population de Lausanne, composée d’étrangers. Beaucoup ont le droit de vote et peut-être qu’un jour ils seront élus. Laissons-les mijoter un peu dans leur coin en attendant l’audit promis par M. le municipal. Ensuite, peut-être que je reprendrai la parole ou peut-être que je dirai simplement à la Municipalité : merci beaucoup de votre engagement, non seulement pour le droit de vote, mais aussi pour ce que vous vivez au quotidien avec toute la population étrangère.

**Le président :** – Merci, Madame Da Silva. Puis-je vous demander un peu de silence ? Le niveau de décibels

augmente dans la salle, c'est dommage pour notre compréhension.

**M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.):** – Je désire présenter mes excuses à cette auguste assemblée, qui m'entend, pour la première fois que je prends la parole, user d'un ton aussi véhément et aussi corsé. Je le répète : tout ce que cette dame vient de dire est malhonnête. Malhonnête, c'est tout !

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.):** – Je déclare mes intérêts. Je suis vice-président du Forum pour l'intégration des immigrés et des immigrées suisses. Habitant Lausanne depuis 1975, je suis arrivé dans une ville qui avait déjà un Bureau lausannois pour les immigrés, créé en 1971. Depuis lors, j'ai vu, j'ai été témoin et j'ai été collaborateur des structures que la Ville de Lausanne a mises sur pied pour l'intégration des étrangers. S'il y a quelque chose qu'un ressortissant étranger peut dire à la Ville et à ceux qui l'ont gouvernée, dans le Conseil communal ou dans la Municipalité, c'est un grand merci pour avoir fait vraiment place à l'intégration des étrangers.

Depuis 1979, le Conseil communal a accepté un préavis qui mettait sur pied deux instances, la Commission et la Chambre communale des étrangers, à travers laquelle nous avons été associés indirectement – puisque nous n'avions pas de droits politiques à l'époque – aux affaires de la Ville. Par la suite, la Chambre communale consultative des étrangers ainsi que la Chambre cantonale consultative des étrangers ont été des piliers forts qui ont permis d'arriver à la situation d'aujourd'hui où les étrangers qui habitent le canton de Vaud jouissent des droits politiques.

J'ai été très étonné par l'interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva, lorsqu'elle s'est posé la question : «A quand une considération des étrangers lausannois ?» Je pense qu'elle a voulu dire autre chose, et pas cela. En tout cas, je l'espère : en effet, à combien de Villes et de Cantons en Suisse aurait-elle pu dire cela et poser ces questions ? En tout cas pas à Lausanne. En tant qu'étranger, tous les efforts accomplis depuis bien avant 1971, mais surtout à partir de 1971, avec la création du BLI, puis de la Chambre communale consultative des étrangers, et maintenant du FEEL. Aujourd'hui, le FEEL est une jeune association créée par la volonté politique de ce Conseil, il entre dans une période d'évaluation, afin de vérifier si les buts pour lesquels il a été créé sont justes, de faire le point et d'aller de l'avant dans l'intégration des étrangers.

Merci à tous ceux qui ont pensé à l'intégration, qui ont collaboré. Je regrette que ma collègue Adozinda Da Silva n'ait pas compris cela. Surtout, qu'elle n'ait pas pu en faire une interpellation urgente à l'époque et qu'elle dépose maintenant un texte qui cause beaucoup de blessures. Et si je ne m'exprime pas comme mon collègue, c'est aussi ce que je ressens.

**Le président :** – Merci, Monsieur Ruiz. J'apprends à l'instant que M. Ntumba Kahumbu est président du FEEL. Pour

la clarté des débats, il est correct de déclarer ses intérêts lorsqu'on est personnellement impliqué dans une affaire.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Pour que ce Conseil puisse exprimer sa volonté de poursuivre l'action menée aujourd'hui par la Ville de Lausanne, je vous propose une résolution. Je suis moi-même membre de la commission tripartite, qui fonctionne autour des activités menées sur la question des migrants. La teneur de ma résolution est la suivante :

#### *Résolution*

*Le Conseil communal soutient tous les efforts entrepris par la Ville de Lausanne pour la défense des droits des migrant-e-s. Le Conseil communal considère que les efforts entrepris par la Ville doivent se poursuivre, voire se renforcer, pour lutter contre les discriminations dont sont encore l'objet les migrant-e-s et pour agir en faveur de l'égalité des droits de toutes celles et tous ceux qui habitent la commune de Lausanne, quelle que soit la couleur de leur passeport.*

Cette résolution permettra, je l'espère, de mettre d'accord à la fois l'interpellatrice et la majorité de ce Conseil. Je viens l'apporter à la tribune.

**M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE):** – Je remercie M. Ruiz. Il sait très bien, depuis le début, que c'est un combat qu'il a mené pour avoir ce droit de vote. Nous étions côte à côte. Je suis étonnée qu'il ne comprenne pas mon attitude. Je ne crois pas qu'il a abandonné l'intégration, mais il s'est un peu éloigné du terrain. Je le comprends, il est conseiller communal, il a autre chose à faire, beaucoup de travail. Mais je ne comprends pas, Monsieur Ruiz, que vous disiez... Je ne voulais pas dire ça. Vraiment. Je répète : j'attends l'audit de la Municipalité pour être sûre qu'il y a vraiment transparence.

Le président du Conseil communal vient de le rappeler : le président du FEEL sait que depuis 2006 il est inscrit dans les statuts qu'il faut garantir son indépendance politique ; le FEEL doit être constitué en association au sens des articles 60 à 79... Il n'a même pas déclaré ses intérêts ! Donc rien que pour ça, j'aurais souhaité qu'il ait moins d'arguments pour m'en vouloir. Parce que c'est faux ! Je n'ai pas fait ça pour embêter qui que ce soit dans cette Ville à propos de l'intégration. Nous savons tous que les étrangers ont été très bien reçus par la Municipalité, qui comprend plusieurs municipaux d'origine étrangère. Mon intérêt était vraiment d'en parler et que cela ne reste pas seulement sur le papier.

Monsieur Dolivo, votre résolution va peut-être tous nous mettre d'accord. Je suis la première aussi à désirer clore ce débat. Je répète : j'attends l'audit et j'accepte que la résolution soit soumise au vote.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – J'ai eu quelque peine à saisir toutes les subtilités de la longue intervention de

M<sup>me</sup> l'interpellatrice. Des éléments m'ont sûrement échappé. En revanche, j'ai beaucoup remarqué les interventions suivantes de quelques étrangers membres de ce Conseil, qui unanimement ont rendu hommage à la politique municipale en faveur des migrants, une politique à laquelle je me rallie. Je ne vois donc pas bien ce qu'apporte la résolution de M. Dolivo. Il n'est pas question de migrants au sens large. Parmi eux, il y a ceux qui sont régulièrement établis, ceux qui sont en attente d'une décision, ceux qui sont priés de repartir. De quelle catégorie de migrants parle-t-on ? De tous ? Il me semble qu'on s'écarte un peu du sujet, ce n'est pas l'objet de notre discussion de ce soir. Je vous invite plutôt à refuser cette résolution.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Excusez-moi de prendre la parole, je n'avais pas vu que mon collègue Chollet avait demandé à intervenir. Néanmoins, je vais compléter ses propos. C'est surtout l'intervention de M. Dolivo qui me fait réagir, bien que je n'aie pas compris toute la subtilité du débat qui a eu lieu avant, il n'était pas très structuré. J'ai une question à poser à M. Dolivo, à propos de ce qu'il nous met sous les yeux. J'aimerais qu'il développe la notion de migrant. On peut la comprendre, mais il peut y avoir plusieurs interprétations. Si cette résolution traite des personnes qui séjournent légalement dans notre pays, je pourrais suivre. Si ce n'est pas le cas, je ne pourrai pas soutenir cette résolution.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – Il est vrai que cette résolution ne porte pas directement sur l'interpellation dont nous débattons. C'est l'expression d'une large volonté de non-discrimination envers ceux que M. Dolivo qualifie de « migrants ». Cela comprend la population traitée dans l'interpellation et pourrait couvrir d'autres populations plus précaires dans notre pays. Sa volonté est d'aider ces gens et d'éviter toute discrimination à leur égard. Quelle que soit la définition du migrant et ceux qu'elle englobe, la majorité du groupe socialiste, et moi-même, nous voterons cette résolution sans aucune hésitation.

**M. François Huguenet (Les Verts) :** – J'ai une question formelle : cette résolution, au fond, ne demande rien, c'est une profession de foi du Conseil communal. Il me semble que ces derniers temps nous avons voté plutôt des résolutions souhaitant que la Municipalité fasse quelque chose de précis. Ici, on ne demande pas grand-chose. Je pose la question à M<sup>e</sup> Dolivo : est-ce vraiment utile de voter une résolution de ce genre ?

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – J'apporte deux précisions. D'abord, le Règlement dit : « La discussion peut se terminer par l'adoption d'une ou plusieurs résolutions, lesquelles ne doivent contenir aucune injonction à l'égard de la Municipalité. » Il n'y a donc aucune injonction dans le texte proposé, mais la volonté, que j'espère partagée, de la majorité de ce Conseil, de soutenir l'activité développée par la Ville de Lausanne dans la défense des droits des migrants. En outre, elle indique qu'il faut, dans la mesure du possible, renforcer cette activité, parce que nous consta-

tons l'existence de discriminations à l'égard de cette population, importante à Lausanne. L'égalité des droits doit être un objectif pour la politique menée aujourd'hui par l'ensemble des acteurs et des actrices sur ce terrain. Voilà le sens de cette résolution. Quant à la définition des migrants, ce sont celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, arrivent chez nous, y habitent, y travaillent, y paient très souvent leurs impôts. C'est bien d'eux que nous parlons, une population qui participe à la vie économique, à la vie sociale, à la vie culturelle de la commune.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – Je ne fais pas la même lecture que M. Dolivo du terme « injonction ». Quand je lis : « Le Conseil communal considère que ces efforts doivent – doivent ! – se poursuivre voire se renforcer pour lutter... », etc., pour moi, c'est clairement une injonction. Je vous invite à ne pas voter cette résolution.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Après les informations données par M. Dolivo, notre groupe ne va pas non plus voter cette résolution. Nous sommes d'accord avec le travail de la Ville en faveur de l'intégration des étrangers, nous pouvons soutenir cette politique. En revanche, M. Dolivo laisse entendre clairement que, pour lui, cette résolution va bien au-delà. Cela veut donc dire qu'on pourra apporter un soutien à des personnes qui vivent de manière illégale dans notre ville. Nous ne pouvons pas cautionner cela au niveau de la politique menée par nos Autorités. Nous ne voterons donc pas cette résolution.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – En général, lorsque l'on dépose une résolution on émet un souhait. Ici, il n'y en a pas. Personnellement, je pourrais soutenir cette résolution si elle était formulée autrement. Donc soit M. Dolivo formule différemment son texte, sinon nous serons obligés de refuser cette résolution.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – C'est à M. Voiblet que je m'adresse. Vous ne parvenez pas à considérer qu'on puisse soutenir les efforts entrepris par la Ville, dans le cadre de la défense des droits des migrants. Est-ce que cela signifie dire que vous êtes pour la suppression des droits des migrants, en particulier des sans-papiers ? Si c'est ça, je suis très inquiet. Les migrants, les sans-papiers en particulier, ont très peu de droits. Si vous êtes pour leur suppression pure et simple, ce que vous venez de dire ici est grave, parce que leurs droits sont encadrés par des lois.

Encore une remarque à M. le président du Conseil communal : vous avez dit tout à l'heure que le Bureau serait discret dans ses prises de position concernant des sujets politiques débordant le cadre de ce Conseil communal. Il faudrait fermer votre veste, on voit votre badge, Monsieur le Président !

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – De façon tout à fait consensuelle, j'espère, après l'intervention de M<sup>me</sup> Longchamp, j'ai modifié les termes de ma résolution :

*Résolution*

(...) *Le Conseil communal souhaite que les efforts entrepris par la Ville se poursuivent, voire se renforcent, pour lutter contre les discriminations...*

Il y a un souhait. (Rires.) Je ne vois pas comment on peut être plus clair !

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – Ça tombe bien de ce point de vue, effectivement, il n’y a plus d’injonction, mais un souhait. Néanmoins, je ne pourrai pas soutenir (... *éclats de rire...*) cette résolution, car elle assimile tous les migrants, y compris ceux en situation illégale. Je ne peux pas comprendre qu’on défende des droits alors que précisément, ils n’en ont pas. Pour ma part, et je pense au nom de Lausanne-Ensemble, je ne soutiendrai pas cette résolution.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Je ne pensais pas que nous ferions de la politique politicienne ce soir, mais on y arrive... Et pour une fois, je n’ai pas lancé ce débat.

Je m’étonne aussi de la position des socialistes. J’ai entrevu le papier politique voté par le Parti socialiste ce week-end. Je doute que cette résolution s’inscrive dans la droite ligne de ce document. Mais bon...

Je reviens sur les propos de M<sup>me</sup> de Meuron, pour la soutenir. Il faudrait m’expliquer quels droits peut avoir une personne qui vit dans notre pays de manière illégale. La résolution de M. Dolivo va même plus loin, elle laisse entendre que la Ville mène une politique d’intégration en faveur de personnes qui n’ont pas le droit de séjourner dans notre ville. Ce serait peut-être intéressant d’entendre la Municipalité et de savoir sur quelles bases elle mène une démarche politique, active selon les propos de M. Dolivo, en faveur d’une population qui ne devrait pas être chez nous.

**Le président :** – Je doute que le traitement de la politique d’immigration par le Conseil communal soit vraiment d’un grand secours à la Confédération, mais je passe tout de même la parole à M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner, en la priant d’être brève. Comme les suivants, d’ailleurs.

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner (AGT) :** – Je veux dire simplement à M<sup>me</sup> de Meuron que même si leur passeport n’a pas la bonne couleur, nous devons garantir aux humains qui habitent notre commune un certain nombre de droits élémentaires, par exemple les droits de l’homme. La scolarisation des enfants, notamment, indépendamment de leur statut.

**M. Yvan Salzmänn (Soc.) :** – Ma préopinante vient de dire ce que je voulais rappeler au sujet des droits de l’homme et de la scolarisation des enfants de parents en situation illégale. Ils ont tout à fait le droit d’être scolarisés. Je pense que M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva sera d’accord avec moi.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Pour répondre à M. Voiblet : son camarade de parti, le député Fattebert, peut lui apporter

quelques réponses sur les droits qu’il accorde, lui, aux employés sans papiers auxquels il donne du travail.

(Rires.)

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Lorsqu’on dit que les migrants en situation illégale n’ont pas de droits chez nous, c’est faux. Lorsqu’ils sont priés de quitter notre pays, et dans l’attente d’un plan de vol établi conjointement avec le Service de la population (SPop), ils ont droit à un toit, à de la nourriture, à des habits et à des soins médicaux. Leurs enfants sont scolarisés.

Quant à M. Fattebert, et bien loin de moi l’idée de le défendre, il n’employait pas des gens au noir, mais au « gris ». Il leur payait un salaire contractuel, l’impôt à la source était prélevé et le financement des cotisations de l’assurance maladie était assuré paritaire. Ne mélangeons pas tout, de grâce !

**Le président :** – Je désespère de clore la discussion. Non, je peux la clore, car la parole n’est plus demandée, et vous faire voter sur cette résolution. Nous voterons de manière électronique, vu le débat passionnant que nous venons d’avoir. Dois-je vous donner lecture de la résolution ? Je crois que vous pouvez tous la lire.

(Le vote est ouvert, plus clos.)

Par 46 oui, 21 non et 10 abstentions, vous avez accepté la résolution. Cet objet est liquidé, je remercie l’interpellatrice.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l’interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts : « Les étrangers et la Ville de Lausanne : à quand une considération des étrangers lausannois ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*adopte*

la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT), disant :

*« Le Conseil communal soutient tous les efforts entrepris par la Ville de Lausanne pour la défense des droits des migrant-e-s. Le Conseil communal souhaite que les efforts entrepris par la Ville se poursuivent, voire se renforcent, pour lutter contre toutes les discriminations dont sont encore l’objet les migrant-e-s et pour agir en faveur de l’égalité des droits de toutes celles et tous ceux qui habitent la commune de Lausanne quelle que soit la couleur de leur passeport. »*

**Le président :** – Je passe au point INT17, l’interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Face à l’augmentation de

l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» Madame Longchamp, si vous voulez venir à la tribune...

**Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp :  
« Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains  
jeunes, quelles mesures la Direction de police  
entend-elle prendre ? »<sup>6</sup>**

*Développement polycopié*

Durant ces dernières semaines, la presse s'est faite l'écho d'une préoccupation grandissante quant à la santé de certains jeunes qui s'adonnent de plus en plus au phénomène appelé « binge drinking » ou « alcool-défoncé ».

Whisky, tequila, vodka et autres alcools forts permettent à des mineurs de se soûler rapidement.

Ces pratiques inquiètent non seulement les milieux médicaux mais également la police.

Mais qu'entend faire cette dernière face à ces faits de plus en plus courants à Lausanne ?

Car, outre l'aspect médical, ces beuveries riment aussi avec incivilités. La Police lausannoise a dénombré l'année dernière une hausse de 36% des délits avec violence commis par des mineurs, dont beaucoup étaient sous influence de l'alcool, selon le chef de la Brigade des mineurs, mettant en danger non seulement les autres mais également eux-mêmes.

Selon un article paru dans un quotidien, la police n'intervient pas si des jeunes boivent de l'alcool, car la consommation d'alcool par des mineurs ne serait pas illégale. Mais que dit réellement la loi ?

Or, il est scientifiquement et médicalement prouvé que plus un être humain commence à boire jeune plus il risque de devenir alcoolique.

Selon l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), 28% des garçons et 19% des filles de 15 ans ont été ivres au moins deux fois dans leur vie.

Afin d'aider les parents dans leur rôle éducatif, hormis les mesures de prévention qui devraient faire l'objet d'un rapport-préavis attendu en réponse à une motion que j'avais déposée en 2003, j'aimerais interpellier la Municipalité pour connaître ce que la police entend entreprendre :

- Augmenter les contrôles de la Police du commerce ?

- Rappeler aux commerçants vendant de l'alcool qu'ils doivent systématiquement demander une carte d'identité en cas de doute sur l'âge de l'acheteur ?
- Accentuer la répression envers les vendeurs qui enfreignent la loi en vendant de l'alcool fort aux mineurs ?
- Augmenter les contrôles dans la rue, les parcs publics, les parkings souterrains ?
- Comment procède la police pour la facturation des frais occasionnés par ses interventions en cas de bagarres ou incivilités commises ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

En préambule, la Municipalité précise que la consommation excessive d'alcool, par des jeunes ou non, est un problème de santé publique qui ne préoccupe pas que la police, mais la société dans son ensemble.

Cela étant, elle partage le point de vue de l'interpellatrice, en ce sens que la consommation excessive d'alcool chez certains mineurs, non seulement met en danger leur santé, mais aussi peut les conduire à adopter des comportements excessifs. Outre les conséquences pour ces jeunes eux-mêmes, le citoyen ou le voisinage sont susceptibles de subir également, de ce fait, agressions verbales et parfois physiques, nuisances sonores et incivilités.

C'est pourquoi la Municipalité est extrêmement attentive à ces phénomènes. Pour éclairer sa position sur cette question, elle se réfère à deux exemples de mesures prises cette année.

Du 19 juin au 4 juillet 2008, une nouvelle action de prévention a été menée par les services de l'Administration lausannoise, associés à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, auprès de quelque 2000 jeunes, qui s'étaient réunis au bord du lac pour y fêter la fin des cours et la réussite de leurs examens. Ces mesures ont notamment consisté à donner, dans les classes de 9<sup>e</sup> année, une information, organisée par les établissements scolaires, et portant sur les risques liés à l'abus d'alcool et sur la gestion des déchets. Un courrier du Service de santé des écoles a également été adressé aux parents des élèves, pour les inviter à sensibiliser leur progéniture à cette problématique. Sur place, un dispositif de prévention a été installé (rappel des messages préventifs par des travailleurs sociaux hors murs, distribution de bouteilles d'eau, de préservatifs, de sacs poubelles, etc.). Enfin, un service de bus gratuit, ramenant les jeunes des abords de la Step à Saint-François, a été organisé.

Par ailleurs, le 20 août 2008, la Municipalité n'a pas autorisé le « botellón » prévu à l'Esplanade de Montbenon le samedi 23 août 2008, pour lequel plus de 6000 personnes avaient reçu une invitation. Elle a en effet refusé le principe

<sup>6</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), p. 702.

d'utiliser le domaine public pour une soirée, dont l'un des buts principaux, voire le seul, est la consommation d'alcool. Elle a également estimé que, face aux risques élevés d'accidents, de débordements et de nuisances, l'organisation et l'encadrement étaient totalement insuffisants.

Ces deux exemples démontrent que la Municipalité n'entend pas adopter une position rigide et limitée à des discours moralisateurs «antijeunes», mais qu'elle ne souhaite pas non plus tout cautionner sans réserve.

Cela étant, la Municipalité répond comme il suit aux questions qui lui sont posées et rappelle que la législation sur l'alcool est organisée de la manière suivante :

Au niveau fédéral, la Loi fédérale sur l'alcool (Lalc) régit tout ce qui concerne la fabrication, la rectification, l'importation, l'exportation, le transit, la vente et l'imposition des boissons distillées. Elle concerne donc l'alcool éthylique sous toutes ses formes et les produits additionnés d'alcool.

La Lalc ne s'applique pas aux produits alcooliques obtenus par fermentation, dont la teneur en alcool ne dépasse pas 15 % du volume (vin, bière, cidre). Pour ceux-ci, ce sont les législations cantonales qui s'appliquent, à savoir, pour le canton de Vaud, la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Aucune loi n'interdit aux mineurs de consommer de l'alcool, seules la remise et la vente d'alcool distillé et la vente d'alcool fermenté étant interdites.

Aucune loi ne donne la moindre compétence à une Autorité communale de prendre des mesures supplémentaires.

*L'interpellatrice souhaite savoir s'il est possible d'augmenter les contrôles de la Police du commerce ?*

La Police du commerce agit, d'une part, auprès des organisateurs de manifestations et, d'autre part, auprès des exploitants d'établissements et des gérants de magasins autorisés à vendre de l'alcool. Les contrôles sont réguliers, de manière à s'assurer que les exigences légales sont respectées. Il s'agit, en particulier, des dispositions fédérales concernant certaines interdictions de commerce de détail ressortant de l'art. 41 Lalc (par exemple, l'interdiction de vente ambulante). Ces contrôles concernent également l'art. 51 de la LADB, communément appelé « article sirop », qui impose aux exploitants temporaires ou permanents d'offrir, à quantité égale, trois boissons sans alcool moins chères que la boisson alcoolique la moins chère.

Concernant la vente d'alcool à des mineurs, des contrôles sont régulièrement effectués dans les établissements à clientèle jeune. Les interventions font, le cas échéant, l'objet d'une double dénonciation : sur le plan pénal, auprès du préfet ou du juge d'instruction (selon l'âge des mineurs auxquels de l'alcool a été vendu) et, sur le plan administratif, auprès de la Police cantonale du commerce. Certaines

de ces interventions ont abouti à des condamnations pénales, sous la forme d'amendes, et à ce que la Police cantonale du commerce prononce des interdictions temporaires (de dix jours à six mois) de vente d'alcool, conformément à l'art. 61 LADB.

Il n'appartient pas à l'Autorité communale de statuer dans de tels cas, seule une compétence de contrôle lui étant dévolue.

Des contrôles supplémentaires sont également effectués par la Police judiciaire, principalement par la Brigade de la jeunesse. Il est alors toujours cherché à déterminer où le mineur consommateur d'alcool a pu se procurer ce produit, de manière à ce que la Police du commerce puisse prendre le relais et agir auprès du commerçant.

Dans tous les cas, les parents des mineurs concernés sont toujours prévenus.

Les interventions sont souvent « chronophages », car il est nécessaire de constater la vente pour procéder aux interpellations et aux auditions nécessaires.

*L'interpellatrice demande également s'il faudrait rappeler aux commerçants vendant de l'alcool qu'ils doivent systématiquement demander une carte d'identité en cas de doute sur l'âge de l'acheteur ?*

Cette mesure est en effet envisageable. Ces dernières années, tant les Autorités que les organismes de prévention ne sont pas restés inactifs et les commerçants et exploitants ont été largement sensibilisés à cette problématique. Il ressort des contrôles que certains d'entre eux ont, à leur tour, rendu attentif leur personnel aux contrôles à effectuer et ont apposé bon nombre de mises en garde aux caisses ou aux bars.

Demeure toujours la difficulté résidant dans le fait qu'il n'est pas interdit à un jeune adulte d'acheter de l'alcool pour l'ensemble du groupe, la vente indirecte n'étant pas prohibée et aucune mesure ne pouvant être prise à l'endroit du vendeur.

*Faudrait-il accentuer la répression envers les vendeurs qui enfreignent la loi en vendant de l'alcool fort aux mineurs ?*

Une Autorité communale n'a pas la compétence d'accentuer la répression ; elle ne peut qu'augmenter le nombre de contrôles pouvant aboutir à davantage de dénonciations. La répression demeure de la compétence de l'Autorité cantonale, administrative ou judiciaire, appelée à prononcer une sanction.

*Faudrait-il augmenter les contrôles dans la rue, les parcs publics, les parkings souterrains ?*

Les contrôles menés dans ces endroits se font déjà régulièrement par la police ou des agents de sécurité privés,

pour ce qui est du domaine privé. L'augmentation de ces contrôles ne pourrait se faire qu'au détriment d'autres interventions.

*Comment procède la police pour la facturation des frais occasionnés par ses interventions en cas de bagarres ou incivilités commises ?*

Hormis un événement exceptionnel, le Corps de police ne facture pas ses interventions. Toutefois, en cas d'ouverture d'une enquête pénale, le magistrat mettra les émoluments correspondants à la charge de la personne concernée.

En revanche, toutes les interventions de la Police du commerce donnent lieu à la facturation d'un émolument de surveillance supplémentaire, perçu en sus de l'émolument de surveillance de base, selon le principe du « pollueur-payeur ».

Quant à l'avenir, la Municipalité reste extrêmement attentive à l'évolution de cet aspect de la vie festive lausannoise et désire garder la même ligne, à savoir répondre, dans toute la mesure du possible, aux besoins de la jeunesse, tout en prenant les mesures appropriées pour réduire à un niveau acceptable les risques potentiels encourus par les jeunes, limiter les nuisances pour le voisinage et protéger les espaces publics de déprédations.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Cette interpellation, déposée le 22 avril de cette année, est toujours d'actualité, puisque l'on entend très souvent, par les médias ou autres sources d'information, parler des problèmes liés à la consommation d'alcool chez certains jeunes.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Malheureusement, je dois avouer que celles-ci ne m'ont rien appris que je ne sache déjà. Je suis également surprise que la Municipalité n'entreprenne rien de nouveau face à l'augmentation de la consommation d'alcool chez certains jeunes, alors qu'elle affirme dans sa réponse qu'elle partage mon point de vue et qu'elle est très attentive à ces phénomènes.

J'ai été également surprise que le Parti socialiste fasse une conférence de presse quelques jours avant que l'on traite de mon interpellation au Conseil communal et avant même que le rapport des Assises sur l'insécurité, organisées par le Conseil d'Etat, n'ait été remis à ce dernier.

Je suis aussi surprise que ce soir le Parti socialiste, par M<sup>me</sup> Germond, dépose un postulat – je n'ai pas vu le texte – qui semble traiter du même sujet. Les socialistes découvrent-ils enfin le problème de l'insécurité ou sont-ils en panne d'idées et reprennent de ce fait les préoccupations que la droite formule depuis fort longtemps ? Je rappelle que j'attends toujours une réponse à la motion que j'avais déposée le 18 mars 2003, motion invitant la Municipalité à

examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale liée aux problèmes d'alcool chez les jeunes.

Dans cette motion, je proposais différentes pistes d'intervention, déjà testées dans d'autres communes. Je demandais également que la police fasse respecter différents articles de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) du 26 mars 2002. Plusieurs articles concernent directement la protection de la jeunesse, notamment l'art. 28, « Permis temporaire délivré à un responsable de l'organisation d'une manifestation » : les contrôles sont-ils suffisamment bien effectués ? L'art. 45, dit la « loi sirop » : la police effectue-t-elle des contrôles réguliers ? Il en va de même pour les art. 50, « Interdiction de servir des boissons alcooliques, respectivement aux moins de 16 ans révolus ou au moins de 18 ans révolus s'il s'agit de boissons distillées ou considérées comme telles », et 51, « Protection de la jeunesse ». Selon cet article, les enfants de moins de 12 ans révolus n'ont accès aux établissements que s'ils sont accompagnés d'un adulte ou sont en possession d'une autorisation parentale écrite, datée et signée.

On peut donc s'attendre à une réponse rapide à cette motion, maintenant que même les partis de la majorité s'y intéressent. J'espère que ces derniers soutiendront la résolution que je vais déposer.

**M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT):** – Je m'étonne du manque de cohérence de la droite que représente M<sup>me</sup> Longchamp. Car c'est la droite qui a voulu l'abolition de la clause du besoin, donc la multiplication des bistrotts, bars et autres boîtes de nuit. C'est la droite qui a voulu l'ouverture des commerces avec débit de boissons dans les gares le soir et le dimanche. C'est la droite qui veut augmenter le nombre des nocturnes en ville.

Or, la nocturne du 19 septembre a été un flop, sauf pour la Coop, qui a vu arriver des jeunes, juste avant la fermeture, des jeunes qui ont acheté... des boissons. M<sup>me</sup> Longchamp s'imagine-t-elle que c'était du lait pour leur petit déjeuner du lendemain matin ?

Quand la droite renoncera au profit à tout prix et limitera les lieux et les heures d'achat et de consommation d'alcool, A Gauche Toute ! applaudira des deux mains.

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.):** – M<sup>me</sup> Longchamp s'interroge sur les intentions du Parti socialiste en termes sécuritaires et je vais lui répondre. Elle n'a pas assisté à notre conférence de presse et les médias ne l'ont peut-être pas suffisamment rapporté : nos réflexions sur la sécurité en ville de Lausanne ont débuté bien avant, nous n'avons pas attendu le dépôt de votre interpellation pour nous poser certaines questions, ni attendu la consultation lancée par la conseillère d'Etat de Quattro sur la question. Le Parti socialiste s'est déjà prononcé sur la prévention de la consommation d'alcool, à propos d'autres sujets relatés par la presse à la

rentrée. Vous connaissez aussi nos positions, nous avons toujours défendu la prévention. La droite n'a pas l'apanage de la prévention ou même de la garantie de la sécurité sur le domaine public... Pour preuve, je vous renvoie à notre programme de législature du Parti socialiste vaudois, sur les plans communal et cantonal.

Quant à la reprise de vos idées, comme vos collègues l'ont dit dans la presse suite au dépôt de nos propositions, je vous cite un exemple parfait du contraire. Ce soir, en début de séance, lorsqu'un de vos porte-parole a interpellé le municipal chargé de la Sécurité publique, il a parlé de caméras de vidéosurveillance<sup>7</sup>. C'est votre façon de voir les choses, nous avons développé d'autres propositions. C'est la preuve que nous ne reprenons pas les idées de LausannEnsemble.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.)** : – M<sup>me</sup> Longchamp a raison sur un point et nous ne pouvons que le reconnaître. Les partis de gauche sont rarement enclins à traiter de la sécurité. Mais depuis plusieurs années cela a un peu changé. La raison en est que cette thématique est souvent restée enfermée dans une position stigmatisante envers certaines couches de la population. Le côté insidieux de cette position était de viser les étrangers, certaines franges défavorisées de la société, les jeunes. Certes, l'insécurité objective et statistique peut être interprétée comme assez stable à Lausanne et en Suisse. Néanmoins, le sentiment d'insécurité est très présent pour beaucoup de gens et pour certaines personnes en particulier. Les partis de gauche ont décidé de s'attaquer à cette question, même si nous craignons toujours de tomber dans cette ornière, dans laquelle nous ne voulons pas rester emprisonnés.

Pour Lausanne, le Parti socialiste s'est efforcé de trouver des solutions concrètes et surtout non stigmatisantes pour les gens et certaines couches de la population lausannoise à laquelle il tient. Vous avez fait des propositions, nous en avons fait d'autres, elles sont complémentaires, pas concurrentes.

D'autre part, quant à moi, et j'imagine aussi la majorité du groupe socialiste, nous soutenons votre résolution sans hésitation.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE)** : – J'aimerais répondre tout d'abord à M<sup>me</sup> Tétaz. Vous dites, Madame Tétaz, que nous manquons de cohérence. La suppression de la clause du besoin a été votée au Grand Conseil, elle n'a pas été votée dans cette salle. Donc je ne me prononcerai pas sur ce sujet. L'ouverture prolongée des magasins dans les gares... Mais, Madame Tétaz, il faut que la police fasse son travail lorsque les magasins sont ouverts, aussi bien pendant la journée que le soir ! Or la police pourrait faire mieux son travail : j'ai eu des élèves qui sortaient du préau à la récréation pour aller boire dans un établissement public. Et ils n'avaient pas l'âge. Nous avons signalé cela à la

police – ce n'était pas encore sous l'ère de M. Vuilleumier, je le rassure – mais elle n'est jamais intervenue. Donc il y a un problème... Je vois M. Dolivo qui se régale déjà et qui va me dire que c'était peut-être sous l'ère de M<sup>me</sup> Cohen-Dumani. Non, c'était encore avant, c'était sous l'ère de M. Métraux, Monsieur Dolivo ! N'intervenez pas à ce propos, je vous ai déjà répondu.

*(Rumeurs.)*

Donc ça fait longtemps, c'est en 2003 déjà que j'ai déposé une motion sur le sujet. Je vous le rappelle.

Madame Ruiz, je viens de le dire, j'ai déposé une motion en 2003. Donc c'est très antérieur à votre conférence de presse. Je suis heureuse de voir qu'aujourd'hui nous sommes en accord. Ce n'est pas souvent, mais nous sommes sur la même longueur d'ondes avec le Parti socialiste. Nous demandons de la prévention, enfin, et qu'on lutte davantage sur ce plan.

Ce n'est pas l'apanage de la droite : tant mieux. On va peut-être arriver à quelque chose. Par rapport aux caméras de surveillance, je ne me souviens plus si c'est vous ou si c'est M<sup>me</sup> Peters qui avez fustigé LausannEnsemble qui demandait plus de caméras de surveillance. Mais au niveau suisse, votre parti demande aussi plus de caméras de surveillance. Nous pourrions enfin aussi nous rejoindre sur ce point de vue. Je m'en réjouis !

Madame Peters, encore une précision : je n'ai jamais dit que l'insécurité venait des étrangers. Je tiens à le dire et à le répéter.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC)** : – Quand elle voit l'ivresse ambiante, l'UDC boit du petit-lait ! Je suis heureux d'entendre les socialistes prendre une position proche de la nôtre, bien que je n'aie pas tout à fait compris, j'avais cru entendre M<sup>me</sup> Ruiz dire que les Socialistes ne soutiendraient pas la résolution. Mais M<sup>me</sup> Peters a confirmé le soutien socialiste.

Contrairement à ce que pense M<sup>me</sup> Peters, les ornières dans lesquelles tombait le débat par le passé, venaient probablement du fait qu'une grande partie de cet hémicycle ne voulait pas entendre parler de problèmes sécuritaires. Aujourd'hui, fort heureusement, la gauche est revenue à plus de responsabilité sur ces questions et j'en suis heureux.

Pour moi, il y a une chose importante. L'UDC est intervenue par le biais d'une interpellation qui a été traitée dans ce Conseil il y a deux mois. Lors de ce débat, la Municipalité a fait mention – je crois que cela figurait dans la réponse écrite – d'un préavis portant sur la sécurité urbaine et qui sortirait d'ici la fin de l'année. Comme nous l'avions déjà dit lors de ce débat, nous attendons avec impatience ce préavis. Aujourd'hui, tous les partis le réclament, si je crois ce que j'entends dans cet hémicycle. Pour notre part,

<sup>7</sup>Cf. *supra*, p. 262.

comme le préavis n'est encore pas sorti et comme on ne sait pas de quoi il sera fait, nous soutiendrons la résolution de M<sup>me</sup> Longchamp.

**M. Serge Segura (LE) :** – Deux aspects me semblent importants dans ce qui a été dit ce soir. D'abord sur la clause du besoin. M<sup>me</sup> Longchamp ne désirait pas en parler, mais cela me semble important. Renvoyer le problème à la clause du besoin, c'est nier le problème. Celui-ci vient de ce qu'on n'applique pas plusieurs normes pour prévenir l'achat d'alcool par les jeunes. Cela dépend de la Police du commerce. Ce que demande M<sup>me</sup> Longchamp ici, c'est justement qu'on applique ces normes, qu'on fasse valoir cette prévention. Renvoyer cela à la suppression de la clause du besoin, c'est facile. D'ailleurs, je ne suis même pas sûr qu'elle soit encore constitutionnelle. Accessoirement, Madame Tétaz, je ne vous ai pas entendu faire une seule proposition. Or cela me paraît fondamental sur un sujet comme l'ivresse chez les jeunes.

Pour le reste, je me rallie à l'opinion majoritaire qui se dégage à droite, nous sommes satisfaits de voir que le Parti socialiste prend enfin la question sécuritaire au sérieux. Je reviendrai seulement sur une remarque de M<sup>me</sup> Ruiz, à propos des caméras de vidéosurveillance. Il me semble pourtant que le Parti socialiste trouve l'idée assez bonne au niveau suisse, en tout cas depuis le week-end dernier !

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – J'interviens rapidement puisque j'ai été interpellée. M<sup>me</sup> Longchamp nous reproche d'avoir attendu son interpellation pour réfléchir à la question. Pourtant, comme l'a dit M<sup>me</sup> Ruiz, cet élément était déjà abordé dans notre programme de législature 2006-2011. Elle pourrait d'ailleurs faire le même reproche à M. Voiblet...

Si on peut être d'accord ici, tant mieux. Vous verrez, Madame Longchamp, mon postulat formule une série de propositions. Il ne s'agit pas d'une interpellation. Nous proposons des solutions concrètes, dont certaines rejoignent les vôtres. Comme l'a dit Solange Peters, le groupe socialiste soutiendra votre résolution.

A ce petit jeu de savoir qui a le droit d'intervenir sur quel sujet, je m'étonne un peu, Madame Longchamp. Vous-même, vous avez fait une intervention sur les questions liées à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Je pense à votre postulat sur l'harmonisation des horaires, sur la journée continue à l'école<sup>8</sup>. Je vous rappelle que depuis des années c'est un cheval de bataille de la gauche. Et je me félicite qu'aujourd'hui la droite découvre cette problématique. A ce petit jeu, on peut se renvoyer longtemps la balle. Ce n'est pas l'important. L'important c'est ici, de faire de la politique. Nous avons tous envie d'apporter des solutions aux problèmes des gens. Et si de temps en temps nous pouvons tomber d'accord, ce n'est pas un mal.

<sup>8</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 16), p. 1007; *idem*, T. II (N° 17/II), p. 1201.

**M. Guy Gaudard (LE) :** – M<sup>me</sup> Tétaz tout à l'heure a évoqué le 19 septembre, lorsque des jeunes ont acheté de l'alcool en masse à la Coop, tard le soir. Je me demande s'il ne serait pas possible d'exiger que les grandes surfaces mettent en place une caisse exclusivement dédiée à la vente d'alcool, où les jeunes devraient systématiquement présenter leur carte d'identité. C'est une mesure que les grandes surfaces pourraient prendre.

D'autre part, je me pose la question si une augmentation des amendes pour consommation d'alcool sur le domaine public n'est pas envisageable.

Enfin, est-ce qu'il existe un règlement qui interdit de consommer de l'alcool dans les transports publics? Je pense au m2, ou aux tl, où j'ai observé que de temps en temps des jeunes montaient dans les voitures avec de l'alcool.

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner (AGT) :** – A mon avis, il y a une confusion entre les mesures structurelles de prévention et la politique sécuritaire. Par exemple, il ne semble pas que le fait d'interdire de rouler à 200 km/h au milieu d'un village soit de la politique sécuritaire.

Sur la consommation d'alcool, je rappelle, en tant que spécialiste de la prévention, que nous sommes tous favorables à une action à plusieurs niveaux; si on ne le fait pas, on fait une mauvaise politique. De ce point de vue, c'est peut-être ce que je reprocherais à cette motion: elle insiste beaucoup sur les mesures structurelles et sur les mesures de répression et peu sur la prévention.

En revanche, par rapport à la répression, la question est de réprimer beaucoup plus sévèrement les propriétaires d'établissements publics où on peut consommer de l'alcool ainsi que les propriétaires de magasins.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Je me méfie des réponses simples en cette matière, comme d'ailleurs en matière de drogue. S'il y a des excès d'alcool, notamment chez les jeunes, c'est que l'ivresse reflète aussi du mal-être, des difficultés. Elle est le résultat d'une grande difficulté, pour de nombreux jeunes, de vivre dans cette société, d'y trouver leur place, d'y trouver un emploi. La réponse à ce malaise et à ces difficultés n'est pas dans l'interdiction de la boisson. Certes, il faut prendre des mesures de prévention, des mesures de santé publique, mais il faut surtout interroger les raisons pour lesquelles on connaît – mais là les statistiques manquent... – une augmentation massive de la consommation d'alcool chez les jeunes.

Il faut éviter toute stigmatisation, parce que s'il y a des *botellones* géants, ce sont bien les fêtes des vendanges, les fêtes de la bière, peut-être le Comptoir suisse... Donc soyons prudents dans ces logiques d'interdiction et de prohibition. Je ne suis pas contre cette résolution, mais je la trouve un peu simplificatrice sur les réponses à apporter aux excès de consommation d'alcool constatés.

**M. Alain Hubler:** – J’entends la droite qui pousse de grands cocoricos de joie: enfin la gauche se rallie à nos visions sécuritaires, etc. Faut quand même pas rêver, hein! Cette résolution demande seulement d’appliquer la loi et de renforcer la prévention. Ce qui tombe sous le sens de n’importe quelle personne un tant soit peu raisonnable. Donc ne criez pas victoire trop tôt, il n’est pas question de mettre des caméras de vidéosurveillance au fond de chaque bouteille et de relever les empreintes digitales ou les traces ADN de toute personne qui se trouvera à moins d’un mètre d’une bouteille d’alcool! Je vote cette résolution, parce qu’elle n’est pas de droite, mais qu’elle est de gauche, et raisonnable.

Merci, Monsieur Gaudard! Vous allez vous faire des copains chez les grands distributeurs! Parce que proposer que les grands magasins consacrent une caisse uniquement à la vente d’alcool et à la vérification des cartes d’identité des personnes qui en achèteraient ça va créer des emplois et par les temps qui courent, je trouve que c’est une excellente idée. Déposez une motion dans ce sens, je la soutiendrai!

*(Rires.)*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Madame Hofner, si vous lisez la motion que j’ai déposée, vous verrez que je propose autre chose que des mesures policières. J’é mets diverses propositions qui ne sont pas que de la répression. Et j’ai fait un lien entre ma motion et cette interpellation.

Monsieur Dolivo, vous parlez du Comptoir suisse, de la Fête des vendanges. En effet, c’est peut-être aussi un grand *botellón*, mais peut-être que là, il y aurait matière à faire plus de prévention, et davantage de contrôles de la part de la police.

Monsieur Hubler, vous m’apprenez ce soir que je suis de gauche... Je ne l’avais pas encore perçu! *(Légers rires.)* Eh oui, tout le monde évolue...

**Le président:** – Merci, Madame Longchamp. Croyez-le ou non, mais la discussion n’est pas encore épuisée.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Je désire poser à M. Vuilleumier une question importante par rapport au débat que nous venons d’avoir et qui aura probablement encore lieu plusieurs fois dans ce Conseil communal. Peut-il nous informer sur le préavis municipal annoncé sur la violence en général et l’analyse de son département sur la violence? Est-ce que la résolution proposée va dans le sens du préavis? Ensuite, est-ce que ce préavis arrivera avant la fin de l’année sur la table du Conseil communal?

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – La Municipalité parle de sécurité, mais elle l’assure aussi. Avec un certain succès, si j’en juge par un récent sondage où les Lausannois montrent non seulement leur satisfaction d’habiter notre ville, mais également leur grande satisfaction par rapport à l’activité

de la police. Ce sont des chiffres qui ont augmenté de manière significative en quelques années. Nous vous les présenterons tout prochainement, au mois de novembre, lors du Forum de la sécurité.

L’interpellation de M<sup>me</sup> Longchamp touche essentiellement, et même uniquement, l’activité de la police au sens large du terme. J’imagine qu’elle y inclut la Police du commerce. Celle-ci et le Corps de police font leur travail. Sous-entendre qu’ils ne le feraient pas, ce ne serait pas respectueux à leur égard.

Il y a plusieurs aspects dans ce domaine. M<sup>me</sup> Longchamp a signalé quelques lois et règlements. Il y a la fameuse clause dite «sirop», selon laquelle chaque organisateur de manifestation et chaque établissement public doit proposer trois boissons non alcooliques à un prix moins élevé que la boisson alcoolique la moins chère. C’est contrôlé systématiquement et cela fait partie de l’autorisation d’organiser une manifestation.

L’interdiction de servir de l’alcool aux mineurs de moins de 16 ans et de l’alcool fort distillé aux moins de 18 ans fait également l’objet d’une mise en garde constante des organisateurs de manifestations et des établissements. Ce contrôle est exercé par la Police du commerce pour les établissements, mais également par d’autres forces de police.

Il y a trois sortes de contrôles et de mises en garde. A la Police du commerce, 4,3 postes ne sont consacrés qu’à cette fonction, sans compter la cheffe de service. Les agents de la Brigade de la jeunesse ont renforcé, ces derniers mois, leur présence la nuit pour essayer d’entrer en contact avec les mineurs, notamment par rapport à leur consommation d’alcool. Et, bien sûr, il y a la Police-secours. La Municipalité pense par conséquent que le travail accompli dans ce secteur est non seulement de bonne qualité mais important.

J’en viens à quelques remarques par rapport à deux ou trois interventions. Consommer de l’alcool sur le domaine public n’est pas interdit. Je crois que la Ville de Coire l’interdit, maintenant c’est amendable, mais ailleurs ce n’est pas le cas. Si c’est interdit à Lausanne, je me réjouis de voir si le parc Bourget, le samedi soir en été, sera considéré comme domaine public ou pas. Car il faudra évidemment en décider.

La prévention en matière de santé, je vous le rappelle, est du ressort cantonal, mais la Municipalité fait largement sa part dans ce domaine, qui n’est pas forcément de sa responsabilité. Deux exemples sont cités dans la réponse à l’interpellation de M<sup>me</sup> Longchamp.

Créer une caisse spéciale dans les grands magasins? Je ne sais pas si la Municipalité ou une Commune a la possibilité d’obliger un grand magasin à prendre une telle mesure, mais je sais qu’un grand distributeur a sensibilisé les caissières à la vente d’alcool à des mineurs pour qu’elles demandent les cartes d’identité lorsqu’elles ont un doute au sujet de l’âge du client.

Je n'arrive pas à lire la résolution, je ne sais pas si elle est acceptable pour la Municipalité. Peut-être que oui...

Le préavis sera soumis à la Municipalité la semaine prochaine. Pour que M. Voiblet n'ait pas de faux espoirs: je n'ai jamais dit que ce préavis parlait de la violence. Il permettra à ce Conseil de prendre position par rapport au débat qui se déroulera au niveau cantonal, probablement au mois de mai prochain, sur l'initiative d'Artagnan. Ce débat ne doit pas avoir lieu uniquement à la Municipalité, mais aussi au Législatif. Nous vous présenterons donc le Corps de police et le concept d'engagement, pour que vous le confirmiez ou que vous l'infirmez par rapport à la votation prévue.

La Municipalité l'affirme dans son programme de législation, elle entend garder la maîtrise de son Corps de police, car elle estime que le concept que nous développons de «police urbaine de proximité» est prometteur. D'ailleurs, je vous l'ai dit, c'est un concept qui plaît aux Lausannois.

**Le président:** – Merci, Monsieur Vuilleumier. Pour que vous puissiez vous prononcer au nom de la Municipalité, je vous donne lecture de la résolution, qui comporte trois points:

#### Résolution

*Le Conseil communal souhaite:*

1. que la Municipalité accroisse la prévention des problèmes liés à l'alcool, auprès des jeunes, à l'école mais également dans les établissements publics, et réponde ainsi rapidement à la motion déposée le 13 mars 2003;
2. que la Police, et la Brigade de la Jeunesse notamment, renforce les contrôles dans les établissements publics et dans les magasins qui vendent de l'alcool (âge des acheteurs);
3. que la Municipalité fasse respecter la LADB, et notamment les articles 28, 45, 50 et 51.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Ce travail se fait. Le contrôle des établissements s'opère principalement via la Police du commerce et subsidiairement par Police-secours et la Brigade de la jeunesse. C'est principalement la Police du commerce, qui connaît bien les établissements et les autorisations et les licences, qui assure ce contrôle.

Apparemment, cette résolution indique des tâches que nous accomplissons déjà. Donc, comme on dit, ça ne mange pas de pain...

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT):** – L'interpellation de M<sup>me</sup> Longchamp parle avant tout d'augmenter les contrôles, d'accroître la répression, de vérifier comment agit la police. Mais il n'y a pas que les contrôles et la répression dans ce domaine! Un travail préventif est fait dans bien d'autres domaines, par exemple, dans les centres de quartier, avec la Direction des écoles. Il y a des centres dans tous les quartiers ou presque, et ils font un travail remarquable de

prévention de l'alcoolisme chez les jeunes, il ne faut pas l'oublier. C'est un travail de fourmi, mais qui existe. Il est beaucoup moins voyant et beaucoup moins clinquant que des paroles prononcées à la tribune, il se fait tout au long de l'année, dans tous les centres de quartier.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Si M<sup>me</sup> Egli avait écouté ma réponse – peut-être qu'elle n'était pas là – à M<sup>me</sup> Hofner, elle aurait entendu que j'ai émis dans ma motion des propositions de prévention. Je suis tout à fait d'accord que beaucoup de choses se font déjà, mais ce n'est pas suffisant. Je le répète aussi à M. le municipal: oui, la police fait du travail, je le reconnais, mais étant donné qu'il y a depuis quelque temps beaucoup d'interventions sur ce sujet, il faut faire encore mieux pour que la police fasse respecter les articles prévus dans les lois. Que ce soit par la Police du commerce ou par la police tout court, il y a un travail à faire.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – J'ai un problème de lecture, même avec mes lunettes. On parle de prévention des problèmes. Et M<sup>me</sup> Egli traduit ça par répression. On parle de prévention, de renforcer les contrôles et de faire respecter la loi. A moins de faire un procès d'intention, je ne crois pas qu'on puisse traduire systématiquement ces trois mots par répression.

**Le président:** – Merci. La parole n'a plus l'air d'être demandée. Je clos la discussion. Je vous propose de voter sur la résolution que vous avez sous les yeux. Elle semble ne pas poser trop de problèmes, je vous propose de la voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent cette résolution le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 2 abstentions et sans avis contraire, cette résolution est acceptée. Je remercie l'interpellatrice.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp: «Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant:

*«Le Conseil communal souhaite:*

1. que la Municipalité accroisse la prévention des problèmes liés à l'alcool, auprès des jeunes, à l'école mais également dans les établissements publics, et réponde ainsi rapidement à la motion déposée le 13 mars 2003;
2. que la Police, et la Brigade de la Jeunesse notamment, renforce les contrôles dans les établissements publics et dans les magasins qui vendent de l'alcool (âge des acheteurs);

3. *que la Municipalité fasse respecter la LADB, et notamment les art. 28, 45, 50 et 51.»*

\_\_\_\_\_

**Le président** : – La discussion de l'objet suivant risquant de prendre plus de quelques minutes, je vous propose de faire la pause maintenant et de nous retrouver à 20 h 30. Bon appétit et à tout à l'heure.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 19 h 55.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16